



**SETTIMANALE CORSU**  
**SETTIMANALE CORSU**  
**D'INFORMAZIONE**  
**D'INFORMAZIONE**



**ÉCONOMIE ET CRISE SANITAIRE**

**LA CORSE CUMULE...  
 LES VULNÉRABILITÉS**

**P5 À 8**

ICN • Photo lampe: Mateo Avila Chinchilla • Unsplash

**1,60€**



**JEAN-CHARLES GIABICONI**  
**«APRE UNA STRADA NOVA»**  
**INTERVIEW P20**

**KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4**

**BRÈVES P18**

**CARNETS DE BORD P22**

**ANNONCES LÉGALES P9**



# A CADUTA



ÉCONOMIE ET CRISE SANITAIRE  
LA CORSE CUMULE ...  
LES VULNÉRABILITÉS

P5 À 8

Carte 1 - Exposition moyenne des emplois au risque de perte de valeur ajoutée en 2020 par rapport à 2015



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

POLITIQUE **INTERVIEW DE JEAN-CHARLES GIABICONI**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P18

P20

P22

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Voga a rumenzula

« Un battellu chì passa, pianu pianu quallà... » Un battellu carcu à mulizzu? È parchi micca? Hè in tutti i casi ciò ch'elli si pudariani di certi, pà truvà una suluzioni à a crisa sempiterna di i rumenzuli in nant'à a nostra isula. S'hè amparatu, ascultendu a radiu RCFM, chì un intraprenadori bastiacciu hà imaghjinatu un prughjettu bellu particulari. Pà falla finita cù a scimità d'intarrà, pruponi di crià un «battellu incineratori», cù una capacità di trattamentu di 500 tunnelati à ghjornu, cù una pulluzioni è un costu menu impurtanti, à sentalu. Ind'i fatti, si trattaria di una navi cù veli, chì righjittaria «solu» 450 tunnelati di CO2 inde l'aria in un annu, contr'à 3000 tunnelati cù u sistema d'oghji, vali à di u trasportu di i rumenzuli par istrada fin'è i certi d'intarru. Si trattaria di sfruttà soprattuttu i porti, com'è quilli sicundarii, pà spiazà u mulizzu cù battellucci fin'è quillu più maiò. Un affari chì ùn saria micca gratisi, di sicuru. L'investimentu saria trà 50 è 200 milioni d'auri pà a sucità chì porta u prughjettu. Eppo, c'hè a quistioni di a putenza publica, a Cullittività di Corsica: suvitarà o micca? D'appressu à l'intraprenadori bastiacciu, custaria «solu» à ogni corsu micca di più di 250 auri. Par avà, ùn c'hè nisun riturnu da a parti di l'Agenza di u svilippu economicu (ADEC), nè di u Sindicatu di valurisaizoni di i rumenzuli (SYVADEC). Ma l'intraprenadori bastiacciu ùn si scuraghjisci micca. Ancu s'è 120 impieghi in mari è nant'à a tarra ferma pudariani essa criati, s'è a Corsica ùn voli micca di u so prughjettu, andarà à veda in altrò. Altri paesi d'Europa, ma dinò tarritorii isulani, com'è Hawai, cercani suluzioni par ùn intarrà più i so rumenzuli. Sarà què l'avvena di u trattamentu di u mullizzu? Un incineratori à gallu? Vi lasciu rifletta...! ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

## LE VRAI TOMBEAU DES MORTS

**Remember...** Le 30 mars 2020, Jérôme Salomon, condescendant et bretelles remontées, avait, d'une lippe boudeuse, reconnu, transparence de grillage de poulailler oblige, 3024 décès dus à la Covid. Treize mois plus tard, le bilan, provisoire, de l'épidémie se monte en France à plus de 100 000 humains disparus. Denrées périssables s'il en fut ? Certes. D'autant que nous sommes en guerre... Et en guerre, rendre l'esprit est une opération comptable qui préside de façon courante aux échanges bancaires pour des citoyens à l'espérance de vie démonétisée.

Rendre l'esprit... Entre deux vagues d'assaut s'en venant submerger des bastions confinés aux confins de l'infini, entre trois pans de liberté que l'on détricote façon Pénélope, évoquer la mort de feu l'amant de Madame (ou de Monsieur) pour mieux occulter celles de milliers d'anonymes, laisse place à un trop plein d'amertume. Il y aurait tout lieu, dans cette manière de restituer ce que l'on prête un peu vite et sans contrepartie aux humains, d'en user avec tact et mesure. Sauf à savoir, avec certitude, que des *de cujus*, sans scrupule, avaient de leur vivant subrepticement emprunté cet esprit à des tiers mieux nantis. Auquel cas, pour rendre à César un bien usurpé, la justice devrait passer. Et même s'arrêter à l'occasion de la découverte d'un coupable idéal. Au delà - mot hélas de circonstance - associer au bleuet de France le langage du myosotis, observer en soutien aux familles endeuillées une minute d'un vrai silence à l'échelon national, ne serait pas mal venu. Le ministre de la Santé a déclaré que tous les efforts du gouvernement avaient pour l'heure comme principal but d'aller de l'avant pour préserver la vie des Français. Objectif des plus louables. Il faut le souligner. Sans pour autant omettre que, comme pour les triangles rectangles, il est des cas particuliers qui interpellent. Ainsi, doit-on dire que le chien qui tourne en rond pour se mordre la queue, précède ou poursuit l'objet de ses désirs ?

Dans l'attente d'une réponse satisfaisante pour l'esprit, ces cent mille morts et ceux qui vont suivre ne devraient pas tomber dans la fosse commune de l'oubli. Le vrai tombeau des morts ? C'est le cœur des vivants. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

## H U M E U R

## QRcode sur Covidburg

**P**armi les aventures de Spirou dessinées par l'immense André Franquin, il en est quelques-unes qui traitent de la dictature et de son absurdité, thèmes obsédants pour le grand défenseur des libertés qu'était le maître belge. Un de ses meilleurs albums s'intitule *QRN sur Bretzelburg*, dans lequel un radio-amateur se plaignant de parasites déclenche toute l'histoire. Nul ne sait -et pour cause- ce que Franquin aurait pu créer en s'inspirant de la pandémie, mais des parasites, il s'en trouve à la pelle, voire à la pelleuse dans les réactions à l'annonce de la mise en place expérimentale de Tous anti Covid-Carnet. Il s'agit de pouvoir présenter -sur smartphone ou en version papier- la preuve qu'un test PCR négatif a été pratiqué sur le candidat à l'entrée en Corse. On peut douter de la réelle motivation du gouvernement, et plus encore de sa capacité à offrir un produit qui tienne la route techniquement, mais il ne s'agit ni pour l'heure d'une preuve de vaccin ni d'une énième mesure vexatoire. Rien qui puisse justifier rationnellement la déferlante de tweets affirmant haut et clair que la Corse « *merci, mais j'y mets plus les pieds tant qu'il faudra un QR code* ». À l'origine de ce tsunami de messages azimutés, une des passionnaries de la dénégation et des antivax réunis. En un rien de temps, elle aura réussi à drainer dans son sillage une palanquée de braves gens qui, pour certains nient carrément l'existence d'une pandémie, pour certains refusent comme une diablerie toute idée de vaccin ou de geste barrière, pour d'autres ululent contre l'obligation vaccinale préalable à leur venue sur l'île et pour certains autres encore souhaitent la mort économique - en attendant mieux - à tous ces Corses racistes qui ne sont rien sans le bel argent de M. ou M<sup>me</sup> Untel, touristes putatifs détenteurs d'un pouvoir d'achat à faire pâlir d'envie MM. Bezos et Musk. On en trouve également qui assurent que jamais ils ne mettront les pieds dans un lieu exigeant un QR code ou un code-barres -oubliant au passage que la pratique est courante dans les hôpitaux depuis nombre d'années, d'autres qui en profitent pour jouer les directeurs de conscience ou laissent à entendre que la Corse n'a pas à être considérée comme une île. D'autres enfin qui regrettent que « les » Corses ne se comportent pas selon des fantasmes et préjugés issus au mieux de Colomba ou Astérix... La gamme est, sinon infinie, du moins très large. Mais tous sans exception partagent deux points communs : ils n'ont pas la plus petite idée de la genèse de ce « pass », de sa vocation à être généralisé à l'ensemble de l'UE ni de ce qu'il représente réellement. Et ils ne redoutent nullement d'exhiber leur ridicule sur la place publique. Pas de quoi nourrir l'ombre d'un regret à l'idée qu'ils ne débarqueront pas cet été.

QRN ou pas, le message a été reçu 5 sur 5 : le « QR code » est à ce jour le plus efficace filtre à timbrés jamais inventé. ■ **Eric PATRIS**

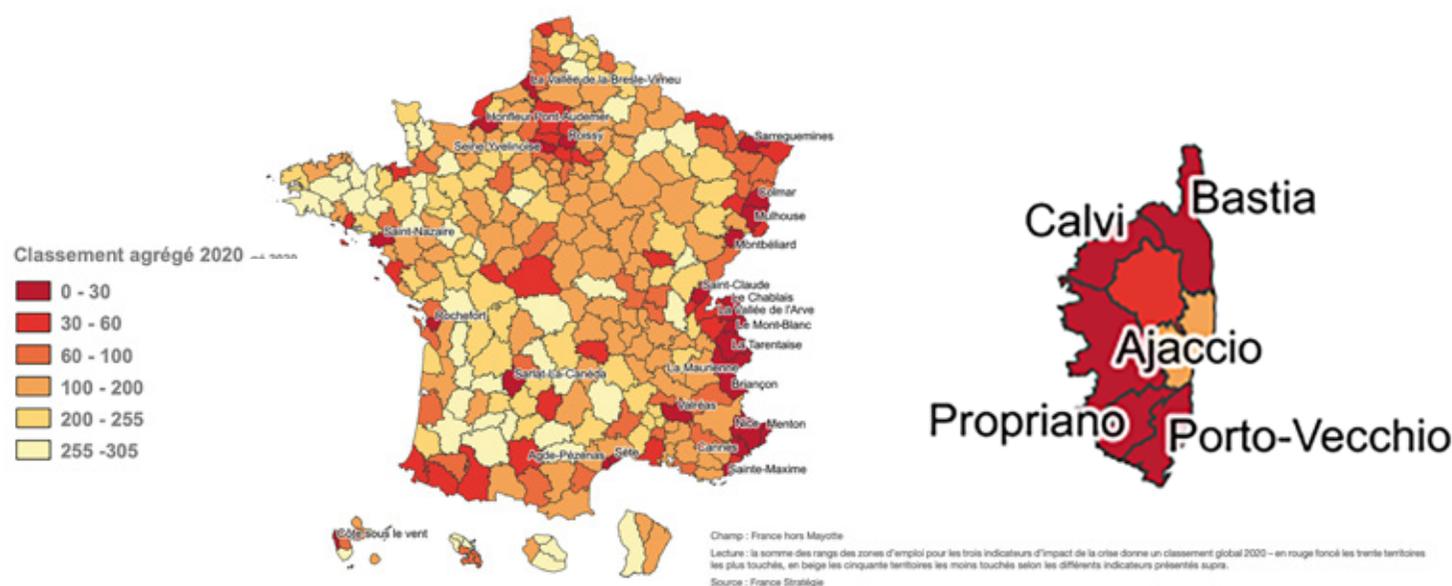
CRISE SANITAIRE

## **LA CORSE CUMULE... LES VULNÉRABILITÉS**



*Les conséquences de la crise sanitaire sur l'économie française en 2020 se sont répercutées sur l'ensemble du territoire national, mais à des degrés variables. France Stratégie a analysé l'impact territorial de ce choc économique sur l'emploi. Selon son étude, rendue publique le 16 avril, si certaines régions de l'ouest et du centre de la France ont mieux résisté d'autres ont été plus affectées. C'est le cas de la Côte d'Azur, les Alpes ou encore la Corse.*

## SCORE CUMULÉ DES TROIS INDICATEURS D'IMPACT DE LA CRISE EN 2020



Institution rattachée au Premier ministre, France Stratégie a pour objectif de contribuer à la détermination des grandes orientations et des objectifs à moyen et long terme du développement économique, social, culturel et environnemental, ainsi qu'à la préparation des réformes. Elle a publié, le 16 avril, une étude consacrée à l'impact qu'avait pu avoir la pandémie sur l'emploi en 2020, dans les différents territoires (hors Mayotte). L'étude se fonde sur l'examen de trois indicateurs principaux : l'exposition à la perte de valeur ajoutée liée à la composition sectorielle de l'emploi ; le taux de recours apparent à l'activité partielle et la variation de l'emploi salarié privé.

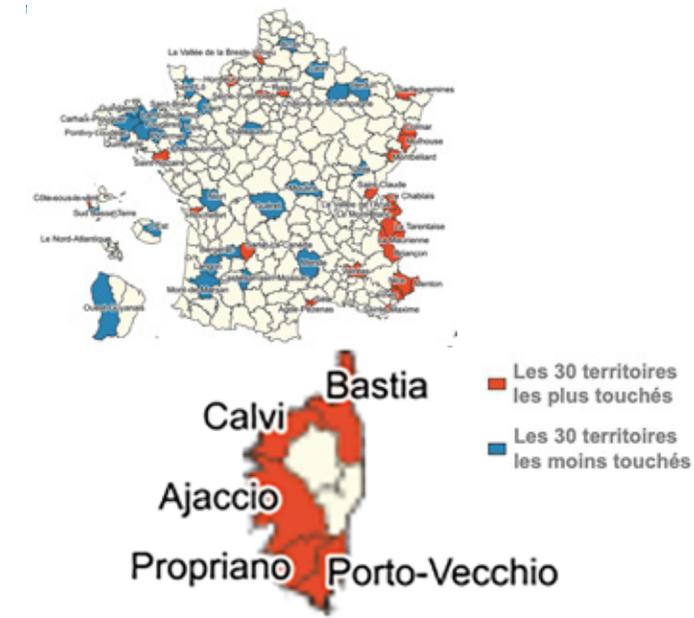
L'indicateur de choc sur la valeur ajoutée est basé sur la composition sectorielle de l'emploi local. De ce point de vue, l'examen révèle des groupes de zones bien plus exposées voire vulnérables que d'autres. Si l'exposition à la perte de valeur ajoutée, en moyenne nationale, est de 8,2 %, certaines zones ont été exposées à une perte qui est jusqu'à 3,4 points moins élevée que cette moyenne tandis que d'autres présentent une exposition supérieure de 4 à 6 points de plus. Les trente zones les moins affectées, qui rassemblent environ 4 % de la population nationale, se situent principalement en Champagne, Bretagne et dans la partie orientale de la Nouvelle-Aquitaine. Les trente les plus affectées, elles, qui représentent 10 % des zones d'emploi et rassemblent par ailleurs près de 10 % de la population française, se trouvent principalement en Île-de-

France, autour de Saint-Nazaire et dans les Alpes, ainsi que dans le quart sud-est de la France. France Stratégie met par ailleurs en exergue quinze zones d'emploi, dont cinq dans les Alpes, qui pâtissent d'une contribution sectorielle à la perte de valeur ajoutée supérieure de 2 points à la moyenne nationale et jusqu'à + 6 points pour la Tarentaise. « *La forte concentration des emplois dans l'hébergement-restauration (plus de 15 % contre 6 % au niveau national) explique en partie ce score élevé pour neuf d'entre elles* » notent les auteurs de l'étude en précisant que « *Cette spécialisation touristique se cumule parfois avec une surreprésentation dans les secteurs du transport et de l'entreposage et dans le secteur de la construction, notamment pour certains territoires alpestres et littoraux* ». En revanche, seules deux zones d'emploi seraient susceptibles de voir l'impact de la crise amorti de plus de 2 points par rapport à la moyenne nationale : le Nord-Atlantique en Martinique et Lesparre-Médoc en Nouvelle-Aquitaine. « *Ces derniers bénéficient d'un poids important du secteur agricole plutôt épargné par les mesures sanitaires (respectivement de 23 % et 18 % de leur emploi dans l'agriculture contre 5 % en France)* ».

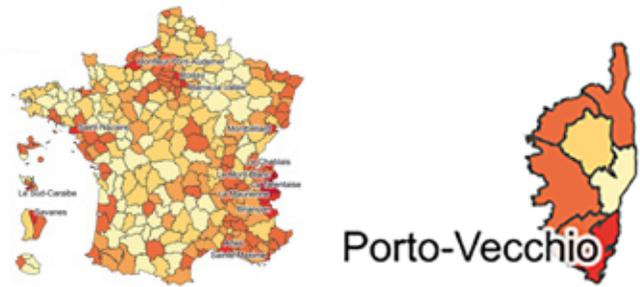
En ce qui concerne la Corse, hormis pour la Plaine orientale et le centre (Ghisonaccia et Corte sont en effet, quoique de peu, sous la moyenne avec, respectivement, - 0,20 et -0,80 point), l'écart avec la moyenne nationale est supérieur. Il varie de + 0,92 point pour Ajaccio à + 3,33 points à Porto-Vecchio (1,03 pour Calvi ; + 1,41 pour Bastia et + 1,47 pour Propriano.)

*En ce qui concerne la Corse, [...] l'écart avec la moyenne nationale est supérieur. Il varie de + 0,92 point pour Ajaccio à + 3,33 points à Porto-Vecchio (1,03 pour Calvi ; + 1,41 pour Bastia et + 1,47 pour Propriano.*

## GÉOGRAPHIE DE LA CRISE EN 2020



## EXPOSITION MOYENNE DES EMPLOIS AU RISQUE DE PERTE DE VALEUR AJOUTÉE EN 2020 PAR RAPPORT À 2019



Champ : emploi total, France hors Mayotte

Lecture : en 2020, les emplois des territoires les plus touchés (rouge foncé) ont été exposés à une perte de valeur ajoutée de 4 à 6 points plus élevée que celle de la moyenne nationale (8,2 %) tandis que les emplois des territoires plus faiblement affectés (beige) ont été exposés à une perte de valeur ajoutée jusqu'à -3,4 points moins élevée que celle de la moyenne nationale.

Source : France Stratégie, à partir de données Insee (valeur ajoutée brute, Estimations d'emploi localisé) et Acoess

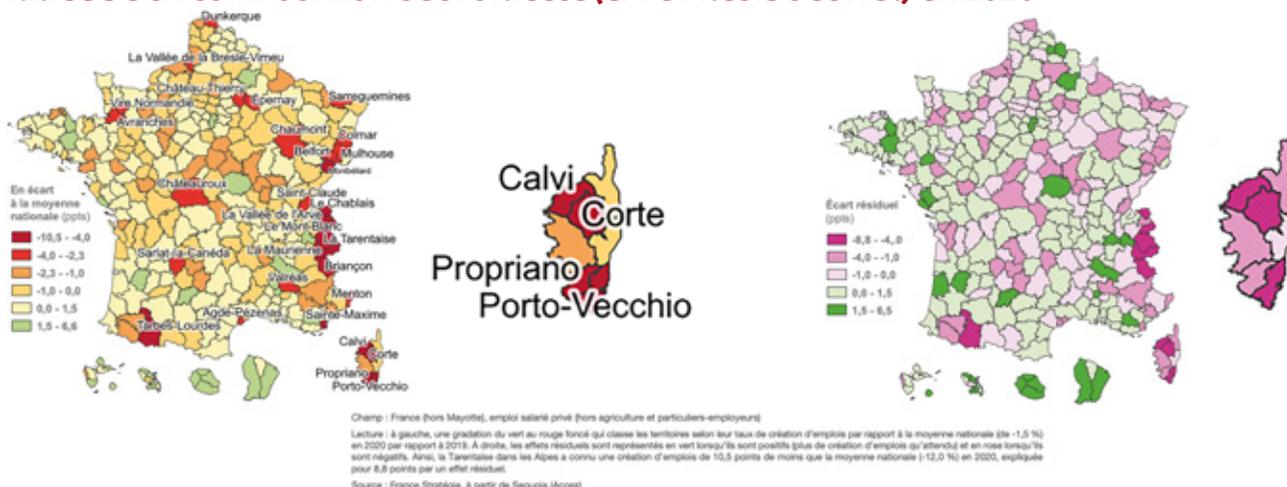
S'agissant du taux de recours à l'activité partielle, qui mesure la part des montants d'activité partielle versés aux salariés du privé, rapportés à la masse salariale totale brute versée, France Stratégie pointe le fait que l'Île-de-France, les régions Paca, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse rassemblent dix-huit des trente territoires les plus touchés, qui, en grande partie, sont également ceux ayant subi une forte perte de valeur ajoutée, alors qu'aucune zone d'emploi de l'Ouest ne figure parmi celles qui ont le plus mobilisé ce dispositif, «*ce qui recoupe l'analyse menée sur l'indicateur de perte de valeur ajoutée*». Encore que, tempèrent les auteurs, «*Certaines zones d'emploi moins exposées à la perte de valeur ajoutée apparaissent toutefois parmi les plus mobilisatrices de l'activité partielle : Royan en Nouvelle-Aquitaine, Meaux en Île-de-France, Foix-Pamiers en Occitanie, Pontarlier en Bourgogne-Franche-Comté, et Corte et Ghisonaccia en Corse*». Avantage de l'indicateur de recours à l'activité partielle, celui, tout comme l'indicateur de création d'emplois, d'être observable secteur par secteur, ce qui permet de décomposer l'indicateur entre un effet de structure lié à la composition sectorielle de la zone d'emploi et un effet résiduel qui, lui, incorpore non seulement l'incidence de sous-secteurs spécifiques mais aussi des caractéristiques propres aux territoires comme la taille des entreprises implantées localement ou le niveau de qualification de la main-d'œuvre. Or il s'avère que la composition sectorielle explique 60 % de l'hétérogénéité du taux de recours à l'activité partielle entre zones d'emploi

en 2020 et ne constitue donc pas, à elle seule, une explication suffisante. Toutefois, dans les territoires à forte ou très forte vocation touristique, cette composition sectorielle locale «*est le principal déterminant du choc et les effets résiduels sont faibles voire négatifs*». C'est le cas pour la Tarentaise et le Mont-Blanc dans les Alpes ainsi que, en Corse, pour Porto-Vecchio : «*Pour ces zones d'emploi, l'effet de structure défavorable provient du poids très important de l'hébergement et de la restauration dans le tissu économique local, dont le taux de recours à l'activité partielle figure parmi les plus élevés au niveau national*». En revanche, dans les autres zones d'emploi de Corse (Calvi, Propriano et Ajaccio) l'effet résiduel augmente l'impact de la crise : «*Dans ces zones d'emploi, le choc sectoriel se révèle donc plus fort qu'en moyenne sur le territoire national*».

Malgré les mesures prises par le gouvernement, l'emploi salarié privé (hormis dans l'agriculture) s'est réduit de 1,5 % en 2020 par rapport à 2019 sur l'ensemble du territoire national. En effet, seules vingt-cinq zones -dont dix dans les Dom- ont créé de l'emploi, la palme allant à Laon dans les Hauts-de-France en 2020, où le taux de croissance de l'emploi salarié privé a augmenté de 6,7 %. Les autres zones, en revanche, ont détruit des emplois. Alors que, de manière générale, la façade Atlantique semble mieux résister, trente-six zones voient l'emploi salarié privé se contracter de plus de 2 points au-dessus de la moyenne nationale.

«*L'effet de structure défavorable provient du poids très important de l'hébergement et de la restauration dans le tissu économique local, dont le taux de recours à l'activité partielle figure parmi les plus élevés au niveau national*»

## TAUX D'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ (À G.) CORRIGÉ DE LA COMPOSITION SECTORIELLE (EFFET RÉSIDUEL À D.) EN 2020



Quoique la Corse soit considérée comme particulièrement pourvue en emplois publics, certaines de ses zones [Calvi, Porto-Vecchio] présentent également une proportion d'indépendants [hors agriculture] supérieure à 15 %

Parmi les quinze territoires ayant détruit le plus d'emplois (plus de 3,5 points au-dessus la moyenne nationale qui est donc de 1,5 %) quatre territoires corses : Calvi [- 9,7 % plus fort taux de perte derrière La Tarentaise qui est à - 12 %], Porto-Vecchio [- 7,7 %], Corte [- 6,3 %] et Propriano [-5,9 %]. La composition sectorielle, relève France Stratégie, «explique en moyenne 17 % de l'écart au national. La surexposition de ces zones au choc provient donc largement d'un effet résiduel négatif».

Le score cumulé des trois indicateurs d'impact pris en compte dans l'étude met en évidence trente zones tout particulièrement malmenées par la crise, inégalement réparties sur le territoire, qui représentent environ 8 % de la population nationale. La plupart sont des zones touristiques ou fortement orientées vers l'industrie ou les services de transport -certaines combinant ces caractéristiques- et sont présentes dans les hauts des classements des trois indicateurs d'impact pris séparément. Cinq d'entre elles sont situées en Corse : celles d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Porto-Vecchio et Propriano. Or, au-delà des établissements dans l'hébergement-restauration, les secteurs de la construction (20 % et plus à Calvi, Propriano et Porto-Vecchio) et du commerce et réparation d'automobiles (20 % et plus à Bastia, Ajaccio, Calvi, Propriano et Porto-Vecchio) concentrent de nombreux emplois et ont été presque complètement à l'arrêt lors du premier confinement.

Ainsi, dans l'ensemble, les conséquences de la crise apparaissent plus fortes dans l'est et le sud de la France, et en Île-de-France, quand toute la façade atlantique et le centre de la France paraissent relativement épargnés. Les auteurs de l'étude observent qu'au total, la densité de population d'une zone d'emploi ou le nombre d'habitants de son agglomération principale ne sont pas significativement reliés à l'ampleur du choc économique subi. Ils notent en revanche que si l'emploi public - peu affecté par la crise- peut être vu comme un facteur de stabilité, le poids des indépendants sur un territoire consti-

tue à l'inverse une source de risque supplémentaire. «Globalement, la proportion d'indépendants est corrélée positivement avec le score cumulé d'impact de la crise. Autrement dit, en moyenne, les zones d'emploi les plus affectées en 2020 sont également celles où la part d'indépendants est la plus élevée. C'est particulièrement le cas dans le sud du pays, spécialisé dans le tourisme». Et quoique la Corse soit considérée comme particulièrement pourvue en emplois publics, certaines de ses zones [Calvi, Porto-Vecchio] présentent également une proportion d'indépendants [hors agriculture] supérieure à 15 %.

Par ailleurs, certaines zones parmi les plus touchées cumulent les sources de vulnérabilité, notamment sur le littoral méditerranéen : déjà fragilisées par le chômage en 2019, elles présentent un faible niveau de vie médian. C'est le cas, par exemple, de Calvi. Au total, concluent les auteurs, «un petit nombre de zones d'emploi concentre les difficultés, de nouvelles s'ajoutant aux fragilités structurelles du territoire. Que ce soit en termes de niveau de vie, de chômage, ou d'impact de la crise, le littoral méditerranéen en particulier se révèle fortement fragilisé, de nombreuses zones y cumulant les vulnérabilités». Aussi, tout en préconisant de réitérer «l'exercice mené dans cette note avec une vision prospective, car les territoires les plus fragilisés en 2020, marqués par le confinement strict du printemps, ne seront pas forcément les mêmes que ceux fragilisés en sortie de crise» avancent-ils l'idée que «les spécificités de ces territoires pourraient être prises en compte dans la définition de l'accompagnement de sortie de crise, afin de prévenir un approfondissement des inégalités territoriales». Une opinion qui cela dit, n'engage qu'eux et n'a pas «vocation à refléter la position du gouvernement». Aussi, peut-être serait-il bon que les territoires cumulant les sources de vulnérabilités mènent une réflexion sur la manière de repenser leur économie, et ce sans trop tarder ni attendre tout d'un éventuel coup de pouce. Mais c'est une autre histoire. ■ EM

Source : L'emploi en 2020 : géographie d'une crise, par Coline Bouvart, Jean Flamand, Clément Dherbécourt et Boris Le Hir.



## CREATION SOCIETE

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte Sous Seing Privé du 12/04/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination :** SCI FLAURAL  
**Objet social :** L'acquisition et l'administration de biens et droits immobiliers, de terrains bâtis ou non bâtis, la construction d'ensembles immobiliers, la location ou la vente desdits immeubles  
**Siège social :** Chemin A Bocca, Lieu-dit Volpaja, 20167 Appietto  
**Capital :** 500 €  
**Durée :** 99 ans  
**Gérance :** M. LORENZI Alexandre, demeurant Chemin A Bocca, Lieu-dit Volpaja, 20167 Appietto  
**Clause d'agrément :** Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou à des ascendants ou descendants du cédant  
**Immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date de TA-VACO, du 09/04/2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :  
**Objet :** L'acquisition par quelque moyen que ce soit de participations, titres, parts, actions de toutes personnes morales immatriculées ou non et ce sans exception ni réserve. Toute assistance et prestation de services sans exception ni réserve auprès de ces mêmes personnes morales et plus généralement toute animation dans son sens le plus large de tout groupe de personnes morales. L'ensemble dans le respect des pouvoirs dévolus aux organes élus des personnes morales au sein desquelles les prises de participations ont été effectuées.  
**Dénomination :** MICAELLI HOLDING. **Siège social :** Valle di la Piata - 20167 Tavaco. **Capital :** 5.000 €. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Ajaccio.  
**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci.  
**Cession des actions :** Les actions ne peuvent être cédées sauf entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.  
**Président :** M. Damien MICAELLI demeurant Valle di La Piata - 20167 Tavaco. **Directeur Général :** Mme Fanny GIORGETTI demeurant Valle di La Piata - 20167 Tavaco.

N° 03



### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 8 Mars 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**DENOMINATION :** SAS Restaurant LA FIORENTINE FORME : Société par Actions Simplifiée **CAPITAL :** 2000 euros **SIEGE :** Fratta, 20230 San Giuliano **OBJET :** Restauration de tout type sur place et à emporter, bar, brasserie, exploitation de débit de boissons **DUREE :** 99 années **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 28 Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant. **PRESIDENT :** Monsieur BATTISTINI Vincent, San Gavino, 20230 San Giuliano **IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OTA du 29.03.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme :** Société par Actions Simplifiée **Dénomination :** GDPM **Siège :** Lieu-dit Porto, 20150 Ota **Durée :** 99 neuf ans à compter de son immatriculation au RCS **Capital :** 2.000 euros **Objet :** Restauration traditionnelle. **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Transmission des actions :** **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** Monsieur Georges Armand Emmanuel DIDDENS, demeurant Lieu-dit Porto, 20150 Ota. **Directeur Général :** Monsieur Pierre Dominique MARANELLI, demeurant Le Moulin, Route d'Evisa, 20150 Ota. **La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.**

Pour avis, Le Président.

N° 05



### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**DENOMINATION :** EARL DOMAINE DES AGRATES FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée **SIEGE SOCIAL :** Lieu-dit Gradelle, D81, Hameau de Casta, 20246 Santo Pietro di Tenda **OBJET :** La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime, c'est à dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; **DUREE :** 99 années **CAPITAL :** 10000 euros **GERANCE :** Maeva LUIGI demeurant 3 Descentes des Colones, 20200 Bastia **IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 06



### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 4 février 2021, à BASTIA.  
**Dénomination :** PIZZA CAPA.  
**Sigle :** PIZZA CAPA.  
**Forme :** SARLU.  
**Siège social :** Lieu-dit l'Olivetto, 20600 Furiani  
**Objet :** RESTAURANT (GRANDE RESTAURATION), BOISSONS NON ALCOOLISEES (1ERE CATEGORIE) PIZZERIA. **Durée de la société :** 99 année[s]. **Capital social fixe :** 500 euros  
**Gérant :** Monsieur MAXIME MICHEL GIABICONI, demeurant Lieu-dit l'Olivetto, 20200 Bastia  
**La société sera immatriculée au RCS Bastia.**

La gérance.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 14 avril 2021, à GHISONACCIA.  
**Dénomination :** AR CONSTRUCTIONS.  
**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.  
**Siège social :** Route de Maison Pieraggi, 20240 Ghisonaccia.  
**Objet :** Maçonnerie générale, rénovation **Durée de la société :** 99 année[s]. **Capital social fixe :** 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. **Cession d'actions et agrément :** Tout actionnaire peut céder ses actions librement. **Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :** Dans les conditions statutaires et légales. **Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées :** Chaque action donne droit à une voix. **Ont été nommés :** **Président :** Monsieur André RIBEIRO, Route de Maison Pieraggi, 20240 Ghisonaccia. **La société sera immatriculée au RCS de Bastia.**

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/03/2021, il a été constitué une SAS dénommée :  
**CARE CONNECT**  
**Siège social :** 12, Route du Cap, Villa Albatros, 20200 San Martino Di Lota **Capital :** 6.000€ **Objet :** Développement de dispositifs et applications informatiques, électroniques et médicaux, vente de consommables, distribution, communication, promotion, formation, animation, organisation d'action, séminaire, évènements et toutes prestations et conseils s'y rapportant, et encore plus largement le négoce de tous biens de consommations **Président :** M TORRACCHI FLORIAN, 12, Route du Cap, Villa Albatros, 20200 San Martino Di Lota. **Directeur Général :** M NEFZAOUI Mohamed, 136, Rue des Pins Parasols, 83260 La Crau. **Admission aux assemblées et droits de vote :** Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Actions librement cessibles entre les associés uniquement. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 Avril 2021, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
**Dénomination sociale :** CAP RENOV  
**Durée :** 99 ans  
**Siège social :** Tarra Munda, 20167 Cuttoli-Corticchiato  
**Capital social :** 500 €  
**Objet :** La société a pour objet, en France et dans tous les pays :  
- L'achat, la vente et l'installation d'équipements sanitaires et thermiques, de climatisations, de chauffage tout combustible, de chaudières, les travaux de plomberie, l'aménagement de salle de bains et travaux de second œuvre. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.  
**Président :** Mr GENEPIER Jérôme, Christophe, demeurant Tarra Munda, 20167 Cuttoli-Corticchiato  
**Admission aux assemblées et droit de vote :** Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective. Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires. Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.  
**\* Décisions de l'associé unique**  
- L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes ;  
- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;  
- nomination et révocation du président ;  
- nomination des commissaires aux comptes ;  
- dissolution et liquidation de la société ;  
- augmentation et réduction du capital ;  
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;  
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;  
- exclusion d'un actionnaire.  
Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.  
**Agrément :** Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.  
**Immatriculation :** RCS d'Ajaccio.  
Pour avis, Le président.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/04/2021, il a été constitué une EURL dénommée :  
**AS COURTAGE ET CONSEIL**  
**Siège social :** 9 rue de l'Archipel, Résidence des îles, Les Grenadines D, 20000 Ajaccio  
**Capital :** 100€  
**Objet :** Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, Mandataire d'intermédiaire d'assurance.  
**Conseil en finance d'entreprise**  
**Gérance :** M. ALEXANDRE SIRVEN, 9 rue de l'Archipel, Résidence des îles, Les Grenadines D, 20000 Ajaccio  
**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun GAEC GROTELLA ALLI FIORI, reconnu le 1ER Mars 2021 sous le numéro 02B.20.0002 et dont les caractéristiques sont les suivantes : SIEGE SOCIAL : RD 62, Lieu-dit Salti, 20246 Santu Pedru di Tenda OBJET : Ce groupement a pour objet l'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement, et soient conformes aux textes régissant les GAEC DUREE : quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés CAPITAL : 111000 euros GERANCE : Florent RENGADE et Serena CRISTELLI sont nommés co-gérants. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 12

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à VESCOVATO du 17 MARS 2021 a été constituée la Société « LAUNCHIT », SAS au capital de 2000 euros, dont le siège est à Vescovato [20215] - Lieu-Dit Suertolo, ayant pour objet : L'édition de logiciels applicatifs, la conception et la vente de plateforme, la transaction de biens, services ou informations par le biais d'interfaces électroniques et digitales, le conseil en entreprise et la formation. Monsieur VARAMO Baptiste, demeurant Lieu-dit Suertolo, 20215 Vescovato, a été désigné en qualité de Président. Monsieur MANCEAU Louis, demeurant 35bis av de la Gare, 60580 Coye-la Forêt, a été désigné en qualité de Directeur Général. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO du 14/04/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : CLM AQUEDUC  
Siège social : Chez Domaine Peraldi, Chemin du Stiletto, Ajaccio, 20167 Mezzavia  
Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.  
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : M. Yannick, Philippe LEMONNIER demeurant Résidence A Sposata, Bât. 2, Route du Stiletto, 20090 Ajaccio  
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
Immatriculation de la Société au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

## DOMAINE DE TARCO

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : 43, Route de Bastia  
La Trinité - 20137 Porto-Vecchio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 07 avril 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : DOMAINE DE TARCO  
Siège : 43, Route de Bastia - La Trinité - 20137 Porto-Vecchio  
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 100.000 euros

Objet : L'acquisition de parcelles de terrains en vue de la construction de logements, de bureaux, de locaux commerciaux ou d'immeubles à usage professionnel ou d'habitation, et leur division en lots séparés ou en vue de la réalisation d'un lotissement,  
- La viabilisation desdites parcelles ou lots ainsi que la réalisation de divers aménagements et travaux préparatoires,  
- La vente desdites parcelles ou lots soit après achèvement, soit à terme soit en l'état futur d'achèvement, à destination de particuliers ou de professionnels,  
- Toutes prestations de services administratives, techniques ou juridiques nécessaires à la réalisation de l'objet social, ainsi que la sous-traitance de ces prestations.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix au moins

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Charles SUSINI, demeurant 43, Route de Bastia - La Trinité - 20137 Porto-Vecchio  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 15

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte signé le 9 mars 2021, il a été constitué entre Mme GIOVANNI Johana, domiciliée ès qualité 4, rue Comte Bacciochi, 20000 Ajaccio et M. CASIMIRI Xavier domicilié ès qualité 4, rue Comte Bacciochi, 20000 Ajaccio, Avocats au Barreau d'Ajaccio, une Association d'Avocats régie par la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 et le décret n°91-1197 du 27 novembre 1991.

Dénomination :

CG Avocats Conseils A.A.R.P.I.

Le siège social est fixé au domicile professionnel individuel des associés : 4, rue Comte Bacciochi, 20000 Ajaccio  
Le bureau d'exercice des membres de l'association est situé :  
Résidence de la Plage, Bâtiment C, Sagone Plage, 20160 Vico

L'association a pour objet l'exercice en commun par ses membres de la profession d'Avocat.  
La mise en cause de la responsabilité professionnelle de l'un de ses membres n'engagera pas celle des autres associés.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 16/04/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : PORTO MOTO  
Objet social : Location véhicule  
Siège social : Route d'Ota Porto, chez Mr Leca Vincent, 20150 Ota  
Capital : 6000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio  
Président : Monsieur DAMIANI Kevin, demeurant Résidence Bella Vista, 3 route du Vazzio, Villa Mataka, 20090 Ajaccio  
Directeur général : Monsieur LECA Vincent, demeurant Route Ota Porto, 20150 Ota  
Admission aux assemblées et droits de votes :  
Clause d'agrément :

Kevin Damiani.

N° 17

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SNC dénommée « SNC MOANA » au capital de 100€, ayant pour objet, la location de bateaux auto moto et plus généralement de tous véhicules dont le siège est 6 Cours Napoléon - 20000 AJACCIO. Durée : 99 ans ; Associés en nom : E.C. HOLDING Sarl DONT LE SI7GE EST Route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - le Taverny - 20000 AJACCIO 538.189.804 RCS AJACCIO et I ZITELLI, SPFPL SAS dont le siège est 55 Bd Haussmann - 75008 PARIS 824 312 391 RCS PARIS. Gérant : MM. Emmanuel CARON demeurant 30 Rue Gay Lussac - 75005 PARIS et M. Pierre FERRUS demeurant 36 Cours Lucien Bonaparte - 20000 AJACCIO. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 18

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 1 février 2021, à BORGIO.

Dénomination :

JH CONSEIL IMMOBILIER.

Sigle : JH CONSEIL IMMOBILIER.

Forme : Société à Responsabilité Limitée  
Siège social : Allée Jaune, ZI Tragone, 20290 Borgo.

Objet : BUREAU D'ETUDE ET GESTION ADMINISTRATIVE DE CHANTIERS IMMOBILIER.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros  
Gérant : Monsieur JOSEPH CASAROLI, demeurant 23, Albella, 20620 Biguglia  
La société sera immatriculée au RCS Bastia.

La gérance.

N° 19

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 31/03/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

SUPERMARCHE RP MADONUCCIA  
Siège social : Centre Commercial Isolella, 20166 Pietrosella  
Capital : 1500 €

Objet social : Tous commerces ou produits d'alimentations générale, fruits légumes, primeurs dépôt de pain, charcuterie

Président : La société ATIPHI SAS située Centre Commercial Isolella, 20166 Pietrosella immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 848607826

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**Maitre Marie-Anne PIERI,**  
Notaire de la République

Officier Public  
à Aléria (Haute-Corse),  
Résidence Bastien TADDEI, BP 37

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marie-Anne PIERI, le 25 mars 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :  
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
Dénomination sociale : SANTA RITA  
Siège social : Lucciana [20290], Casa Santa Rita, Chemin de Mezzana  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia  
Capital social : 309.000,00 €  
Gérants : Mr Félix Ange Albertini, épouse de Mme Virginie Pepe, dt à Lucciana [20290], Chemin de Mezzana né à Bastia [20200], le 6 avril 1976 et Mme Virginie Pepe, épouse de M. Félix Ange Albertini, dt à Lucciana [20290], Chemin de Mezzana, Villa Santa Catalina, née à Bastia [20200], le 30 octobre 1983 pour une durée illimitée.  
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Maître Marie-Anne PIERI.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE OU PAR TELEPHONE**

N° 21

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06/04/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GROUPE FGL  
FORME : Société à Responsabilité Limitée  
CAPITAL : 2000 euros

SIEGE : Centre Technique FGL, Lieu-dit Prunaccia, Route des Carrières, 20290 Lucciana

OBJET : L'activité de sièges sociaux, la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, ainsi que l'animation de celles-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe.

DUREE : 99 années  
AGREMENT : Agrément à la majorité des voix.

GERANTS : Monsieur Lionel FENECK, né le 06/12/1977 à Bastia [Haute-Corse], célibataire, demeurant Résidence Santa Silvana - Bâtiment C1 - 20290 Lucciana, de nationalité française.

- Monsieur Fabrice GABBIATI, né le 28/01/1976 à Domont [95], demeurant à Marine de Sisco - 20233 Sisco, de nationalité française.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

**E VITTURE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Z.I Travo  
20240 Ventiseri

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENTISERI du 15 avril 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : E VITTURE  
Siège : Z.I Travo, 20240 Ventiseri  
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 1000 euros  
Objet : L'achat, la vente, et la location de tous véhicules motorisés.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.  
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Présidente : Madame Laurie BOURGOIS, demeurant Domaine Suara Torta - 20124 Zonza  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 19/04/2021, il a été constitué une SAS dénommée :  
APER'HOME  
Siège social : 4, Rte des Cèdres, Le Chantilly D, 20000 Ajaccio  
Capital : 600€  
Objet : Vente à distance sur catalogue général  
Président : M. Bastien LECCIA, 4 Rte des Cèdres, Le Chantilly D, 20000 Ajaccio  
Directeur Général : M. Bruno SANTONI, 4 Rte des Cèdres, Le Chantilly D, 20000 Ajaccio  
Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION GERANT****SCI ALZETE**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Ld Acqua Nera  
Prunete - 20221 Cervione  
842 792 459 RCS Bastia

**AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT**

Aux termes d'une délibération en date du 15/03/21, l'AGO a nommé :  
M. MANNINI François Louis, demeurant Petrosa - 20221 Cervione, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Marie NICOLAI.  
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**AMANZA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 100 euros  
Siège social :  
28, Rue du Commandant l'Herminier  
Funtana Vecchia, 20137 Porto-Vecchio  
853 112 761 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01 mars 2021, L'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé en qualité de Gérant : La Société dénommée "SVASM GESTION", société par actions simplifiée, au capital de 700.000,00 euros, ayant son siège social 28, Rue du Commandant l'Herminier - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 838 939 627, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI en remplacement de la Société dénommée "SVASM PARC", société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social 66, Avenue des Champs-Élysées - Bureau 46 - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 841 690 795, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.  
Aux termes de cette même délibération, L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'adopter de nouveaux statuts.

**POOVARI**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 100 euros  
Siège social :  
28, Rue du Commandant l'Herminier  
Funtana Vecchia, 20137 Porto-Vecchio  
877 596 783 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 05 mars 2021, L'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé en qualité de co-gérants : La Société dénommée "SVASM GESTION", société par actions simplifiée, au capital de 700.000,00 euros, ayant son siège social 28, Rue du Commandant l'Herminier - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 838 939 627, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI et Monsieur Roch-François COLONNA-CESARI DELLA-ROCCA en remplacement de la Société dénommée "SVASM PARC", société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social 66, Avenue des Champs-Élysées - Bureau 46 - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 841 690 795, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Aux termes de cette même délibération, L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'adopter de nouveaux statuts.

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL****JJFB**

Société Civile Immobilière  
Capital : 1000 Euros  
Siège social :  
Ajaccio 20000 (Corse-du-Sud)  
5, Résidence Parc Belvédère  
Avenue de la Libération  
R.C.S. : Ajaccio D 880 636 147

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Suivant délibération extraordinaire des associés en date du 12 avril 2021, le siège de la société a été transféré d'Afa - 20167 (Corse-du-Sud) - Vigna Piana à Ajaccio 20000 (Corse-du-Sud) - 5 Résidence Parc Belvédère - Avenue de la Libération. Les statuts ont été mis à jour.  
Pour Avis, La Gérance.

**L'IMMOBILIERE DU PLATEAU**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000,00 €  
Siège social : rue Commandant Quilici  
Lotissement Poretta  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 892 882 689

Suivant décision collective des associés en date du 15 mars 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société L'IMMOBILIERE DU PLATEAU, sis à PORTO-VECCHIO [20137] rue Commandant Quilici - Lotissement Poretta à CROS DE GEORAND [07510] Jaleyres, à compter du 15 mars 2021.

Pour insertion,

**LA BERGERIE DU PLATEAU**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 3.000,00 €  
Siège social : rue Commandant Quilici  
Lotissement Poretta  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 892 859 299

Suivant décision collective des associés en date du 15 mars 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société LA BERGERIE DU PLATEAU, sis à PORTO-VECCHIO [20137] rue Commandant Quilici - Lotissement Poretta à CROS DE GEORAND [07510] Jaleyres, à compter du 15 mars 2021.

Pour insertion,

**PAUL-ANTOINE**

SCI au capital de 100 €  
Siège social : Chez M. Olivier SISTI  
Ghisonaccia Gare, Lieu-dit Mortella  
20240 Ghisonaccia  
827 695 156 RCS de Bastia

Le 15/04/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : Chez M. Alessio PIGLIARU, Ghisonaccia Gare, Lieu-dit Mortella, 20240 Ghisonaccia.  
Modification au RCS de Bastia.

**SCI JUCE**

SCI au capital de 1000 €  
Ancienne adresse :  
Lieu-dit Cippinellu - N°37  
20113 Olmeto  
Nouvelle adresse : Auberge Kallisté  
20140 Porto-Pollo

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Date : 16/04/2021 à Porto Pollo par les gérants [Si nécessaire : Cédric Cianfarani et Justine SARRY].  
RCS d'Ajaccio.  
Gérant Cédric Cianfarani Auberge Kallisté, 20140 Porto-Pollo  
Cause : Déménagement des gérants.

**POLY'TECH**

Société par Actions Simplifiée  
A Associé Unique  
Au capital de 30.000 €  
Siège social : Route de Muratello  
Lieu-Dit Ponte - 20137 Porto-Vecchio  
838 542 124 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une décision du 08 Avril 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à son nouveau domicile sis à Petra Longa Filippi, 20146 Sotta.

**PANIER GOURMAND**

SAS au capital de 500 €  
Siège social : Résidence "U Stagnu"  
N°5 - 20137 Porto-Vecchio  
891 944 993 RCS Ajaccio

L'AGO du 08/04/2021 a transféré le siège social de la société à Favone, route de Conca, 20135 Conca à compter du 08/04/2021, et a modifié en conséquence l'article 3 des statuts.  
Dépôt au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION CAPITAL SOCIAL****A STEDDA DI MARI**

SARL au capital de 1.000 €  
Siège : Sant Appianu, Rue Monte d'Oro  
Sagone - 20118 Sagone  
843644147 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 14/04/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social de 199.000 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 200.000 €. Mention au RCS d'Ajaccio.

**DAYSSOL MARRAZZO**

SCI au capital de 2 €  
Siège social : Résidence Appolonie  
BAT A - RDC - route de Saint-Antoine  
Bât A - RDC - 20200 Bastia  
RCS 829 724 871 Bastia

L'AGO du 23/03/2021 a décidé de modifier le capital social pour le porter à 100€. Mention au RCS de Bastia.

**S.C.I. LE GOELAND**

Société Civile

Au capital de 241.400,00 euros

**Réduit à 237.900,00 euros**

Siège social : Route de la Douane

20137 Porto-Vecchio

444 099 337 RCS Ajaccio

L'A.G.E. réunie le 02/04/2021 a décidé de réduire le capital social de 241.400 euros à 237.900 euros par voie de remboursement à Mme Cristina SMOLINSKI d'une somme de 100 euros sur chacune de ses 35 parts sociales.

Cette réduction du capital a été effectuée au moyen de la réduction du nombre de parts sociales de Mme Cristina SMOLINSKI.

Le dépôt légal interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 37

**CITY INVEST**

SARL au capital de 2.00 €

Siège social :

21, Hameau de Fromentica Sud

20217 Saint-Florent

492 442 892 RCS de Bastia

L'AGE du 15/04/2021 a décidé de :

- Transférer le siège social au :

21, Les Hauts de Fromontica, 20217 Saint-Florent.

- Modifier l'objet social comme suit : Détenion de titres de sociétés exploitant des établissements de restauration sous enseigne QUICK.

- Nommer gérant, M. Lucas LEMORT 131 rue Prevost, 62400 BÉTHUNE en remplacement de M. Vincent LEMORT. Mention au RCS de Bastia.

N° 38

**CG DISTRIBUTION**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Pernicaggio

20167 Sarrola-Carcopino

847 797 628 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 05/04/2021, l'associée unique a décidé : - d'étendre l'objet social aux activités d'alimentation générale et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 39

**DAVIA-AP**

Autre Forme Juridique

Au capital de 1.000 €

Sise Rés Les Jardins de Bodiccione

Bat A - Boulevard Louis Campi

20090 Ajaccio

891 365 306 RCS Ajaccio

En date du 01/01/2021, Madame Laure SANGES Laure demeurant Chez Madame CASANOVA Angèle, l'Exotarium, Chemin de Petra Nera, 20111 Calcatoggio a été nommée Directrice Générale de la société à compter du 01/01/2021. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**CP & E INVEST**

SAS au capital de 500 euros

Siège social :

223, Lotissement Bevinco

20620 Biguglia

833 298 656 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 25/02/21, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social qui était le suivant : Apporteur d'affaires, marchand de biens et prestations de services dans le domaine administratif et financier, aux activités suivantes : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers. La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale, Administration de société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social et l'établissement principal du 223, lotissement Bevinco, 20620 Biguglia au 11 Lotissement A Sulana, 20290 Borgo à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 41

**CABINET YVES LE HAY**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 20.000 euros

Résidence Bureaux Sud - RN 193

20600 Bastia

R.C.S. Bastia 808 805 063

Aux termes de la décision de l'associé unique du 31 mars 2021, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à 206, Allée de Monte Carlo - RN 193 - 20600 Furiani, à compter du 1er avril 2021.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

- Le capital a été augmenté de 580.000,00 euros, pour être porté à 600.000,00 euros, par incorporation de réserves. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : « Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros [20.000 euros] ».

Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à la somme de six cent mille euros [600.000 euros] ».

Le Gérant,

N° 42

**LES FEES DECORATION**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Casanova

Casamozza - 20290 Lucciana

825 240 229 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 02/04/2021 :

La dénomination sociale a été modifiée et devient AGENCE VERONIQUE MICAELLI, à compter du 02/04/2021.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

LES FEES DECORATION

\* Nouvelle mention :

AGENCE VERONIQUE MICAELLI

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

**SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA POLYCLINIQUE DU DOCTEUR RAOUL MAYMARD**

SAS au capital de 150.000 euros

Siège social : rue Marcel Paul

20200 Bastia

478 253 206 RCS Bastia

Aux termes d'un acte unanime des associés du 9 mars 2021, la société «Almaviva Développement» SAS à Associé Unique au capital de 185.220.219 euros dont le siège social est situé à Espace Eole - 70 rue de la Coquillade Puyricard - 13540 Aix-en-Provence - 832 829 113 RCS AIX EN PROVENCE a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Lizy MAYMARD démissionnaire et il a été pris acte de la démission de Madame Louise MAYMARD de son mandat de Directrice Générale de la Société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

N° 44

**CENTRE RAOUL FRANCOIS MAYMARD**

HOSPITALISATION A DOMICILE

SAS au capital de 50.000 euros

Siège social : 17, rue Marcel Paul

20200 Bastia

509 868 642 RCS Bastia

Aux termes d'un acte unanime des associés du 9 mars 2021, la société «Almaviva Développement» SAS à associé Unique au capital de 185.220.219 euros dont le siège social est situé à Espace Eole - 70 rue de la Coquillade Puyricard - 13540 Aix-en-Provence - 832 829 113 RCS AIX EN PROVENCE a été nommée en qualité de Président en remplacement de Madame Lizy MAYMARD démissionnaire et il a été pris acte de la démission de Madame Louise MAYMARD de son mandat de Directrice Générale de la Société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

N° 45

**TAXIS COSTA SERENA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège social :

Zone Industrielle Migliacciaro

20243 Prunelli Di Fiumorbo

RCS Bastia 418 466 926

Aux termes d'une délibération en date du 06.04.2021, l'associée unique a pris acte de la décision prise par Monsieur Olivier Christophe Stéphane VASQUEZ-MARINO de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Michael, Vincent, Pierre CALENDINI demeurant Casamozza Di Fiumorbo, 20234 PRUNELLI DI FIUMORBO, pour une durée illimitée à compter du 06.04.2021.

De plus, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du PRUNELLI DI FIUMORBO [Haute-Corse], Zone Industrielle Migliacciaro au Casamozza Di Fiumorbo, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO à compter du 06.04.2021 et de modifier l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**CLINIQUE PAUL LAURENT FILIPPI**

SA au capital de 152.449,02 euros

En cours de transformation en SAS

Siège social :

Clinique Paul Laurent FILIPPI

Boulevard de Benoîte Danesi

20200 Bastia

305 097 669 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'actionnaire unique du 9 mars 2021, la société «Almaviva Développement» SAS à associé Unique au capital de 185.220.219 euros dont le siège social est situé à Espace Eole - 70 rue de la Coquillade Puyricard - 13540 Aix-en-Provence - 832 829 113 RCS AIX EN PROVENCE a été nommée en qualité de Président en remplacement de Madame Lizy MAYMARD démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

N° 47

**CENTRE DE DIALYSE SAINTE-CATHERINE**

SAS au capital de 80.000 euros

Siège social : Quartier de Toga

20200 Ville Di Pietrabugno

817 518 731 RCS Bastia

Aux termes d'un acte unanime des associés du 9 mars 2021, la société «Almaviva Développement» SAS à associé Unique au capital de 185.220.219 euros dont le siège social est situé à Espace Eole - 70 rue de la Coquillade Puyricard - 13540 Aix-en-Provence - 832 829 113 RCS AIX EN PROVENCE a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Lizy MAYMARD démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

N° 48

**CLINIQUE DE TOGA**

SAS au capital de 10.000 euros

Siège social : Quartier de Toga

20200 Ville Di Pietrabugno

801 624 446 RCS Bastia

Aux termes d'un acte unanime des associés du 9 mars 2021, la société «Almaviva Développement» SAS à associé Unique au capital de 185.220.219 euros dont le siège social est situé à Espace Eole - 70 rue de la Coquillade Puyricard - 13540 Aix-en-Provence - 832 829 113 RCS AIX EN PROVENCE a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Lizy MAYMARD démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

N° 49

**HOSANNA**

SAS au capital de 1.000 €

Siège social : C/. Jean Marc Montecatini

20218 Urtaca

RCS 849 959 754 Bastia

L'AGE du 26/03/2021 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de, à compter du 26/03/2021 : Traitement et organisation d'évènement et de foire. Restauration rapide. Commerce de gros [commerce interentreprises] non spécialisé, Agence de publicité. Mention au RCS de Bastia.

**HAKA**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 1.050.030 euros  
 Siège social : 2, Allée des Mimosas  
 Castagnola, 20167 Alata  
 518 035 324 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision du Président en date du 15 décembre 2020, il résulte que :

Monsieur Jean-André, Sylvestre ORSONI, demeurant Résidence des Etrangers, 2, rue Rossi, 20000 Ajaccio et Madame Pascale GRISONI, née CECALDI, demeurant 2, Allée des Mimosas, Castagnola, 20167 Alata, ont été nommés en qualité de Directeur Général par le Président.

Pour avis,  
 Le Président.

### LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 51

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 mars 2021, Monsieur José Noël CASTELLANA a confié à la société dénommée «TRANSPORT CASTELLANA TAXI», sarl au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé à BIGUGLIA [20620], route du village, Résidence U Palazzu 4, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 897 422 259, représentée par son gérant, Monsieur José Noël CASTELLANA, l'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds artisanal de transports routiers, service de transport de voyageurs, transport d'enfants, d'handicapés C.D.A.V, activités accessoires, situé à BIGUGLIA [20620], route du village, Résidence U Palazzu 4, pour lequel le bailleur est immatriculé sous le numéro 430 142 638 ; lequel fonds identifié à l'INSEE sous le numéro 430 142 638 00021, d'une durée d'une année ayant commencé à courir à compter du 03 mars 2021 pour se terminer le 02 mars 2022, renouvelable par tacite reconduction.

Ledit contrat a fait l'objet d'une publication au sein du journal dénommée «Informateur Corse Nouvelle» en date du 02 avril 2021.

Par avenant en date du 13 avril 2021, le contrat de location-gérance a été modifié s'agissant de la désignation du fonds étant à présent un fonds artisanal de transports de voyageurs par taxis.

Pour unique avis signé,

Par Monsieur José Noël CASTELLANA, représentant légal de la société, TRANSPORT CASTELLANA TAXI, Le locataire-gérant.

N° 52

**AVIS**

Suivant acte SSP en date du 19/04/2021, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de petite restauration, sis et exploité Moriani-Plage, 20230 San-Nicolao, consentie depuis le 16/04/2013 par la société LE LIDO SAS au capital de 1.500 €, siège social : Bd Benoîte Danesi, les Pins Parasols, 20200 BASTIA, 523 631 612 RCS de BASTIA, au profit de la société LIDO GLACIER SASU au capital de 1.000 €, siège social : LD Duridellu, 20230 LINGUIZZETTA, 793 072 398 RCS de BASTIA. La résiliation a pris effet à compter du 30/04/2021.

**LOCATION - GÉRANCE**

Suivant acte sous seing privé à BASTIA en date du 31 Mars 2021, enregistré au S.I.E. de Bastia le 13 Avril 2021, bord: 2B04P31 2021 A 00550 Monsieur Gerard-Daniel Joseph VOILLEMIEU demeurant à BASTIA, à confié à titre de location-gérance :

A : La société PIZZA CAPA, SARLU au capital de 500 euros dont le siège est FURIANI. En cours d'immatriculation au RCS de BASTIA. L'exploitation d'un fonds de commerce de Fabrication et vente de PIZZAS exploité à BASTIA, Quartier Annonciade, pour lequel le bailleur est inscrit au RCS de BASTIA sous le numéro 880 002 324 00015, à l'INSEE sous le numéro 880 002 324.

Pour une durée de 1 année à compter du 1er AVRIL 2021 renouvelable par tacite reconduction. La société gérante exploitera ledit fonds à ses risques et périls sous son entière responsabilité. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par la société gérante qui devra également acquitter toutes sommes dues à raison de cette exploitation, le tout de manière que le bailleur ne puisse être recherché ni inquiété à ce sujet.

Pour unique Insertion,

### DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 54

**LE 4B**

Société par Actions Simplifiée  
 En liquidation  
 Au capital de 1000 euros  
 Siège social : Route de Calvi  
 Espace l'Aqueduc, 20090 Ajaccio  
**Siège de liquidation :** Route de Calvi  
 Espace l'Aqueduc, 20090 Ajaccio  
 881 708 267 RCS Ajaccio

L'A.G.E. réunie le 31/12/2020 au Route de Calvi, Espace l'Aqueduc, 20090 Ajaccio a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Pietro BONACCORSO, demeurant Domaine de la Confinia 1, Route de la Liscia, Maison 117, 20167 Mezzavia, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au R.C.S. et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 55

**J.D.S**

SCI au capital de 500 €  
 Siège : Bâtiment A  
 Résidence Les Hauts  
 Route des Sanguinaires  
 20000 Ajaccio  
 518 452 073 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 31/12/2019, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme AMSILI Chantal, Costi Di Villanova, 20167 Villanova, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/12/2019. Radiation au RCS de Ajaccio.

**LE 4B**

Société par Actions Simplifiée  
 En liquidation  
 Au capital de 1000 euros  
 Siège social : Route de Calvi  
 Espace l'Aqueduc, 20090 Ajaccio  
**Siège de liquidation :** Route de Calvi  
 Espace l'Aqueduc, 20090 Ajaccio  
 881 708 267 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2020, l'A.G.E. a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Pietro BONACCORSO, demeurant Domaine de la Confinia 1, Route de la Liscia, Maison 117, 20167 Mezzavia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route de Calvi, Espace l'Aqueduc, 20090 Ajaccio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au R.C.S.

Pour avis,  
 Le Liquidateur.

N° 57

**AS CONCEPTION**

SARL au capital de 15.000 €  
 Siège social :  
 1447, Avenue Sampiero Corso  
 Lieu-dit Erbajolo - 20200 Bastia  
 RCS de Bastia 817 764 186

L'assemblée générale extraordinaire du 22/03/2021 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 22/03/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur PRETARI Anthony, demeurant Résidence Ekoilo, Lotissement B1, 56 Avenue Mont Thabor, 20090 Ajaccio et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

PRETARI Anthony.

N° 58

**DIRECT MENUISERIES**

SAS au capital de 10.000 €  
 Siège social : Lieu-Dit U Siala  
 Plaine de Peri, 20167 Peri  
 814 177 077 RCS d'Ajaccio

Le 14/04/2021, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 14/04/2021. Radiation au RCS d'Ajaccio.

**LES JUJUBIERS**

Société Civile Immobilière  
 En liquidation  
 Au capital de 200 euros  
 Siège social : Chemin de Casabiti  
 Route de Saint André - 20620 Biguglia  
 490 002 490 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2021, la dissolution anticipée de la société suivi de sa mise en liquidation amiable.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Laurent LORENZI, demeurant à BIGUGLIA - 275 Route de Castellaccia, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé à BIGUGLIA 20620 - 275 Route de Castellaccia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention : RCS Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 60

**ARENA CIPINIELLU**

Société Civile Immobilière  
 Au capital de 3000 €  
 Siège social : 15, Les Hauts de Baracci  
 20113 Olmeto-RCS : Ajaccio 802763979

Par décision de l'AGO du 01/03/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. JIMBERT Patrick, 15 les hauts de Baracci - 20113 OLMETO, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 01/03/2021. Radiation au RCS d'Ajaccio.

### EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 61

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/04/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :  
 Coté Marine [SAS]

Le Marché de Montesoro, 20600 Bastia  
 Activité : Vente au détail, gros et demi gros de poissons, crustacés et mollusques  
 RCS Bastia : B 819 194 515, 2016 B 200  
 Date de cessation des paiements : 01/04/2021

Mandataire Judiciaire :  
 SELARL ETUDE BALINCOURT  
 [Me Frédéric TORELLI  
 et Me Guillaume LARCENA]  
 1, rue Salvatore Viale  
 Immeuble U Palazzu  
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 62



**LIGUE CONTRE LE CANCER**

**COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE-CORSE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'assemblée Générale Ordinaire de la Ligue contre le Cancer de Haute-Corse aura lieu le jeudi 6 mai 2021 à 10h30. En raison du contexte sanitaire, et de la possibilité donnée par l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, prolongée par le décret n°2021-255 publié le 10 mars 2021, cette AG aura lieu à distance, via moyen de communications.

Renseignements par e-mail au [cd20b@ligue-cancer.net](mailto:cd20b@ligue-cancer.net)

N° 63



**CUMUNA DI PIANOTTULI É CALDAREDDU**

AVIS AU PUBLIC

**ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE**

Le public est informé que, par délibération du 02 avril 2021, le Conseil Municipal a prescrit l'abrogation de la Carte Communale approuvée le 30 mai 2008. La délibération est consultable en mairie aux heures d'ouverture au public ainsi que sur le site Facebook de la commune.

N° 64

**Cabinet de Maître Anne-Christine BARRATIER**

Avocat - 18 Boulevard Paoli  
20200 Bastia

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Rond-Point de Moro Giafferi - 20200 Bastia

**Le Jeudi 3 juin 2021 à 11 h 00**

**COMMUNE DE SANTA MARIA POGGIO**

[Haute-Corse] 20221 - Lieu-dit POGGIO

Dans un Ensemble Immobilier cadastré A 231 Lieu-dit « POGGIO »,  
d'une surface de 00ha 01a 70 ca

LOT NUMERO 1 : Un appartement situé au premier étage comprenant 5 pièces à usage de séjour, cuisine, salon et 2 chambres constituant la totalité de ce niveau Et la quote part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO 2 : Un appartement situé au deuxième étage comprenant 5 pièces à usage de séjour, cuisine, salon, 2 chambres constituant la totalité de ce niveau. Et la quote part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO 3 : Caves, trois caves constituant la totalité de ce niveau. Et la quote part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

LOT NUMERO 4 : Grenier, un grenier anciennement à usage de séchoir à châtaignes. Et la quote part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le jardin attenant aux biens sus désignés, cadastré section A numéro 228 lieu dit « SOTTO LA CASA » commune de Santa Maria Poggio, d'une surface de 00ha 07a 20ca.

EN UN SEUL LOT  
Sur la mise à prix de 39.000 Euros.  
(Trente Neuf Mille euros)

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia - Palais de Justice - Rond Point Moro Giafferi - 20200 Bastia où il peut être consulté ou au cabinet de Maître BARRATIER - 18 Bd Paoli - 20200 Bastia.

Les visites seront effectuées en présence de la SCP Michel FILIPPI, huissiers de justice le Jeudi 27 mai 2021 de 15 à 16 heures.

L'Avocat, Maître A-C. BARRATIER.

N° 65

**COMMUNE D'ORTALE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

1. Collectivité passant le Marché :

Commune d'Ortale - Mairie - 20234 Ortale

Téléphone / Télécopie : 04 95 35 90 14

Courriel : [mairie.ortale@wanadoo.fr](mailto:mairie.ortale@wanadoo.fr)

Profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Personne responsable du Marché : Monsieur le Maire de la Commune d'Ortale

2. Objet du Marché :

Réseaux d'eau potable Travaux de première tranche sur les réseaux d'alimentation du village :

Réhabilitation de deux tronçons du réseau d'adduction du captage de Carcheto sur une longueur de 630 mètres linéaires,

Réhabilitation d'un tronçon du réseau de distribution du centre du village situé en aval de la Route Départementale n°71 sur une longueur de 520 mètres linéaires,

Pose d'équipements sur la canalisation (vannes de sectionnement, vannes de vidange...),

Reprise des branchements individuels,

Fourniture et pose de compteurs individuels pour les abonnés,

Réfection des revêtements de sol et reprise de maçonneries,

Réalisation des plans de récolement géoréférencés.

Classification CPV : 45232100-3 - Ouvrages annexes pour canalisations d'eau.

Classification CPV : 45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites en eau potable.

Classification CPV : 45262522-6 - Travaux de maçonnerie.

3. Procédure de passation du Marché :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

4. Date limite de réception des offres : Le 17 mai 2021 à 10h00

5. Délai de validité des offres : 120 jours

6. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'œuvre à l'adresse indiquée : au paragraphe 9 ci-dessous ou téléchargé sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

7. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats : Le dossier comprendra obligatoirement y compris pour chacun des co-traitants ou sous-traitants éventuels,

Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique :

\* Lettre de candidature (DC1 ou forme libre).

\* Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier (DC2 ou forme libre).

a) Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales (imprimés datés de moins de 3 mois).

b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail.

\* Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre).

\* Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2 ou forme libre).

\* Déclaration indiquant les effectifs du candidat, l'importance et les qualifications du personnel d'exécution et d'encadrement (DC2 ou forme libre).

\* Déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés aux cours des trois derniers exercices (DC2 ou forme libre).

\* Liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références pour être prises en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité.

\* Certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée.

\* Liste détaillée spécifique du personnel spécialisé dans le domaine de la réalisation de réseaux d'eau potable.

8. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants affectés du coefficient d'importance entre parenthèses seront retenus :

1/ Le prix des prestations (50%)

2/ La valeur technique de l'offre (40%)

3/ Les délais de réalisation des travaux (10%)

9. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- auprès de Monsieur le Maire de la Commune d'Ortale à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus.

- auprès du Maître d'œuvre.

Bureau d'Etudes Insulaire (B.E.I)

Monsieur Jérôme ORLANDI

Résidence Matunera - Casatorra - 20620 Biguglia

Téléphone : 0495307899 - Télécopie : 0495336531

Courriel : [contact@beicorse.com](mailto:contact@beicorse.com)

10. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Téléphone : 0495328866 - Télécopie : 0495328855

Voies de recours : Voir les articles L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative

11. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 17 Avril 2021

Le Maire, Antoine DEFENDINI.

**COMMUNE DE SORIO****AVIS**

"Par délibération en date du 07 avril 2021, la commune de SORIO a instauré un droit de préemption urbain sur l'ensemble de la carte communale approuvée le 21 août 2012 par le Préfet de Haute-Corse."

Le Maire, Joseph CHIARELLI.

**SIVOM DES PLAINES DU SUD DE LA CORSE****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

- Nom et adresse de l'organisme acheteur :**  
SIVOM DES PLAINES DU SUD DE LA CORSE  
Mairie de Figari - 20114 FIGARI  
Tel : 04.95.71.00.23 - Fax : 04.95.71.04.65
- Objet du marché :** Aménagement du terre-plein devant la station de traitement d'eau potable de Figari
- Durée du marché ou délais d'exécution :**  
Les délais d'exécution sont fixés par avance et ne sont pas modifiables :  
- Lot 1 : 2 mois  
- Lot 2 : 1 mois  
- Lot 3 : 1 mois
- Critères d'attribution :** L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.
- Procédure :** Procédure Adaptée en application de l'article R.2123-1 du code de la Commande Publique.
- Conditions de participation :** Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément aux articles L.2141-1 à 5 du code de la Commande Publique.
- Date limite de réception des offres :** 07/05/2021 à 12 h 00
- Délai de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.
- Date d'envoi du présent avis à la publication :** 14 avril 2021
- Modalités d'obtention du dossier :** Les dossiers de consultation seront télé-chargés gratuitement sur le site du profil acheteur : <http://www.kleoon.com>
- Modalités de remise des candidatures et des offres :** Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site du profil acheteur.
- Renseignements complémentaires :**  
**Obtention de renseignements d'ordre administratif :**  
Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus  
**Obtention de renseignements d'ordre technique :**  
Auprès du Cabinet Blasini - 11, bis Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA  
Tél. : 04.95.31.16.27 - Fax : 04.95.32.29.23  
[contact@cabinet-blasini.fr](mailto:contact@cabinet-blasini.fr)

Le Président, JM SERRA.

**SCP MORELLI - MAUREL & ASSOCIES**

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 - 20000 Ajaccio - Tél : 04.95.21.49.01

**Mail : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)**

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Au plus offrant et dernier enchérisseur, au Palais de Justice d'AJACCIO, sis 4 Boulevard Masseria, le :

**MERCREDI 16 JUIN 2021 à 8H30**

Département de Corse du Sud, sur la Commune de MARGINANA :

Les parcelles cadastrées B 365 (1a 25ca) et B 370 (5a 30ca) et toutes constructions y édifiées.

Mise à prix : 80.000 euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", pour consultation].

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO,  
Le 22 mars 2021,  
POUR EXTRAIT. [20180482].

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES****PROJET DE CREATION D'UNE STATION D'EPURATION AU HAMEAU DE PIAZZA****COMMUNE DE LURI**

[Projet poursuivi par la commune de Luri]

1ère parution,

DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 163-2021 du 19 avril 2021] :

Pendant 26 jours consécutifs, du lundi 3 mai 2021 à 9 heures au vendredi 28 mai 2021 à 12 heures, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Luri :

\* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de création d'une station d'épuration au hameau de Piazza ;

\* l'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour réaliser ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

**SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS :**

\* Mairie de Luri.

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 25 février 2021] :

Monsieur René ANDOLFO recevra le public en mairie de Luri, selon les modalités suivantes :

\* lundi 3 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

\* mercredi 12 mai 2021, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

\* vendredi 21 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

\* vendredi 28 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire par téléphone [04 95 35 00 15].

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Luri.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse [<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>].

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également être communiquées par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr)],

au plus tard le vendredi 28 mai 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Luri, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse. Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Corse [téléphone : 06 10 79 17 85].

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

**DERNIERES MINUTES****S.E.A.C.**

Société en Nom Collectif

Au capital de 7.622,45 €

Siège social : Rive Sud II, Porticcio

20166 Grosseto-Prugna

R.C.S Ajaccio 326.554.417

**AVIS DE PUBLICITE**

Par acte authentique établi par Maître ROMBALDI Philippe, notaire à Ajaccio, Corse du Sud, en date du 31 juillet 2020, dans le cadre du décès de Mme MARTINETTI Antoinette, il a été constaté une dévolution successorale.

Ainsi, les deux parts sociales qu'elle possédait dans la société d'étude et d'application commerciale [S.E.A.C] sont transmises en indivision à Mr CARLI Pierre-Jean et Mr CARLI François. L'article 6 des statuts relatif aux apports a été modifié en conséquence. Le reste de l'article restant inchangé.

Les parts sociales sont attribuées à Mr CARLI François et Mr CARLI Pierre Jean, 2 parts en indivision numérotées de 1 à 2 et à Mr CARLI Pierre-Jean, 498 parts numérotées de 3 à 500, soit un total égal au nombre de parts composant le capital social de 500 parts. .../...

L'article 8 des statuts, relatif aux parts sociales, a été modifié en conséquence.

Le reste de l'article restant inchangé.

Mr Pierre-Jean CARLI, résidant 16 allée du Belvédère, résidence du Golf, 20166 Porticcio, demeure Gérant de la société, Mention faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Gérant.

**DE ALMEIDA COSTA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 50.000.00 €

Siège social : Lieu-dit Pendina

Hameau di Cavu

Sainte Lucie de Porto-Vecchio

20144 Zonza

878 893 288 RCS Ajaccio

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant décisions de l'associé unique du 15/04/2021 :

- Le siège social a été transféré, à compter du même jour, du Lieu-dit Pendina - Hameau di Cavu - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza, au 4 Hameau Costa Di Civa 2 - Taglio Rosso - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au GTC d'Ajaccio.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement  
de la Haute-Corse

### CAUE-2B

Association à But Non Lucratif  
Régie Par la loi du 1er juillet 1901  
Siège social : immeuble L'Expo  
Avenue de la Libération - 20600 Bastia

### AVIS DE FUSION ABSORPTION

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2021, Le CAUE-2B a arrêté le projet de fusion absorption ci-après :

**ABSORPTION DU** Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Corse-CAUE-2B

Association régie par la loi sur l'architecture n° 77-2 complétée par le décret du 09/02/1978, portant approbation des statuts types des CAUE et modifiée par le décret du 19/08/1986, déclarée en Préfecture de la Haute-Corse le 12/05/1997 et qui a fait l'objet d'une publication au JO le 27/05/1997, N° SIRET 32341537200032, dont le siège social est : immeuble L'Expo avenue de la libération - 20600 Bastia représentée par Monsieur Claudy OLMETA,

PAR LE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Corse - CAUE de Corse Association régie par la loi sur l'architecture n° 77-2 complétée par le décret du 09/02/1978, portant approbation des statuts types des CAUE, modifié par le décret du 29/12/2017, déclarée en Préfecture de Haute-Corse le 25/02/2021 [récépissé de déclaration de création n°W2B2006874] et qui a fait l'objet d'une publication au JO en date du 02/03/2021, dont le siège social est : immeuble L'Expo, Avenue de la Libération, 20600 Bastia, représentée par Madame Pascale SIMONI,

Associations ayant pour objet de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Elles contribuent directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Les associations ont établi un projet de fusion par absorption du CAUE-2B par le CAUE de Corse. Aux termes de ce projet, le patrimoine de l'association CAUE-2B sera transmis au CAUE de Corse : L'actif et le passif du CAUE-2B qui sont transférés au CAUE de Corse, ont été évalués sur la base des comptes annuels clos le 31 décembre 2020 et s'élevaient à :

- Actif : 1.560.539 euros  
- Passif : 117.317 euros  
Faisant ressortir un actif net apporté de 1.443.222 euros (+ la valeur vénale de l'immeuble).

La date prévue pour la réunion des organes délibérants devant statuer sur l'opération est le 31 mai 2021 pour le CAUE de Corse ainsi que pour le CAUE-2B.

La fusion ne deviendra définitive qu'à compter de la date de la dernière des assemblées approuvant l'opération, et elle sera réputée avoir eu lieu au 1er janvier 2021.

Le Président du CAUE-2B.

 **04 95 32 02 38**



### Maître Roger TAFANI, Notaire à Monte, Haute-Corse,

Suivant acte reçu par Roger TAFANI, notaire à MONTE, le 17 Avril 2021, enregistré au Service des Impôts de Bastia, le 20 Avril 2021, dossier 2021 00015562, référence 2B04P31 2021 N 00205, il a été cédé par Monsieur Jean Marie Baptiste CONSTANTINI, célibataire majeur, demeurant à QUENZA [20122], quartier Zia Porcu, né à AJACCIO [20000], le 30 Août 1954 au profit de Monsieur André Alexandre TERRAZZONI, époux séparé de biens, demeurant à PORTO VECCHIO [20137], quartier La Marine, né à PORTO VECCHIO [20137], le 1er janvier 1970, une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IVème catégorie, dite grande licence ou licence de pleine exercice, enregistrée le 18 Août 2000 sous le numéro 158/00 à la recette des douanes de Porto Vecchio, licence utilisée pour l'exploitation du fonds de commerce de café et bar, avec débit de boissons alcooliques, sis à Quenza [20122] et connu sous le nom de " Bar Place de l'Eglise ", avec autorisation de transfert vers la commune de Lecci [20137] délivrée par arrêté n° BPA 21-0041 de Monsieur le Préfet de la Corse du Sud le 18 Mars 2021.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix de vingt cinq mille euros.

Entrée en jouissance conformément à la législation en vigueur.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Charles SANTUCCI, notaire associé à AJACCIO, 20000, Le Régent, 3 Avenue Eugène Macchini, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BO-DACC), et pour la correspondance en l'office notarial de Monte.

Pour unique insertion, Le notaire.

### SCI BELLA VISTA

Au capital de 200 euros

Siège social : Casaglione - Tiuccia

2011 Casaglione

### MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurent MATIVET, Notaire, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI" titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO [Corse du Sud], 7 Cours Napoléon, le 16/04/2020, enregistré au SIE d'AJACCIO le 20/04/2021 dossier 2021 15523 - références 2A04P31 2021N227.

Il a été procédé à un démembrement et échange de parts sociales de telle sorte que les parts sont désormais attribuées comme suit : \* Monsieur Sébastien ANGELOTTI à concurrence de 99 parts en NUE-PROPRIETE, portant les numéros 1 à 99. La valeur de ces parts est de SOIXANTE EUROS (60,00 EUR) représentant la valeur de son usufruit compte tenu de son âge, valeur établie conformément aux dispositions de l'article 669 du Code général des impôts. \* Madame Marie-France ANGELOTTI à concurrence de 99 parts en USUFRUIT, portant les numéros 1 à 99, et une part en PLEINE PROPRIETE portant le numéro 100. La valeur de ces parts est de SOIXANTE-HUIT EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (68,60 EUR). Représentant la valeur de son usufruit compte tenu de son âge, valeur établie conformément aux dispositions de l'article 669 du Code général des impôts.

Pour avis, Le notaire.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de Corse  
**CAUE de Corse**

Association à But Non lucratif

Régie Par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Immeuble L'Expo

Avenue de la Libération - 20600 Bastia

### AVIS DE FUSION ABSORPTION

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 24 mars 2021, Le CAUE de Corse a arrêté le projet de fusion absorption ci-après :

**ABSORPTION PAR** le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Corse

Association régie par la loi sur l'architecture n° 77-2 complétée par le décret du 09/02/1978, portant approbation des statuts types des CAUE, modifié par le décret du 29/12/2017, déclarée en Préfecture de Haute-Corse le 25/02/2021 [récépissé de déclaration de création n°W2B2006874] et qui a fait l'objet d'une publication au JO en date du 02/03/2021, dont le siège social est : immeuble L'Expo, Avenue de la Libération, 20600 Bastia, représentée par Madame Pascale SIMONI,

DU Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Corse - CAUE-2B Association régie par la loi sur l'architecture n° 77-2 complétée par le décret du 09/02/1978, portant approbation des statuts types des CAUE et modifiée par le décret du 19/08/1986, déclarée en Préfecture de la Haute-Corse le 12/05/1997 et qui a fait l'objet d'une publication au JO le 27/05/1997, N° SIRET 32341537200032, dont le siège social est : immeuble L'Expo avenue de la libération - 20600 Bastia représentée par Monsieur Claudy OLMETA,

Associations ayant pour objet de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Elles contribuent directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Les associations ont établi un projet de fusion par absorption du CAUE-2B par le CAUE de Corse. Aux termes de ce projet, le patrimoine de l'association CAUE-2B sera transmis au CAUE de Corse : L'actif et le passif du CAUE-2B qui sont transférés au CAUE de Corse, ont été évalués sur la base des comptes annuels clos le 31 décembre 2020 et s'élevaient à :

- Actif : 1.560.539 euros  
- Passif : 117.317 euros  
Faisant ressortir un actif net apporté de 1.443.222 euros (+ la valeur vénale de l'immeuble).

La date prévue pour la réunion des organes délibérants devant statuer sur l'opération est le 31 mai 2021 pour le CAUE de Corse ainsi que pour le CAUE-2B.

La fusion ne deviendra définitive qu'à compter de la date de la dernière des assemblées approuvant l'opération, et elle sera réputée avoir eu lieu au 1er janvier 2021.

La Présidente du CAUE de Corse.

 **DEPOSEZ  
vos annonces :**  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15/04/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : CANAL ARTISTIQUE  
**FORME** : Société par Actions Simplifiée  
**CAPITAL** : 9000 euros

**SIEGE** : 10 Rue des Frères Arena, 20220 Ile Rousse

**OBJET** : La création, l'exploitation d'une galerie d'art et d'exposition en vue de la réalisation et la commercialisation d'œuvres d'art, l'achat et la vente d'œuvres d'art et de tous produits dérivés créatifs, textiles, maroquinerie, la vente physique et sur internet, la réalisation et la vente d'encadrements de tableaux, de toiles, l'organisation d'exposition artistiques, le conseil et le management d'artistes, promotion d'artistes et gestion d'atelier d'artiste. Le dépôt, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques, brevets concernant ces activités.

**DUREE** : 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**PRESIDENT** : Madame Cécile MATTEI, demeurant 10 des Frères Arena, 20220 Ile Rousse,

**IMMUTATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

### SCI MORTEDA

Capital : 1524 euros

Siège : Ldt San Niolo, 20221 Cervione

RCS 444 017 560

### TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 09/04/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social de (ancien siège) de Cervione, Ldt San Niolo à :

[nouveau siège] 39 route du Bord de Mer, Miomo, 20200 Santa Maria di Lota, à compter du 09/04/2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

### GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Date : 12 Avril 2021

Dépôt de l'Etat des Créances

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Nom : Robaglia

Prénom : Jean

N° Siren : 424 875 623 00011

Activité : Arboriculteur

Adresse : Prunete, Chemin Dirudu,

20221 Valle di Campoloro

Dépôt de l'Etat des créances :

Au Tribunal Judiciaire de Bastia auprès du Juge Commissaire où les contestations seront recevables dans le délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.



RECYCLERIE MOBILE DU GRAND BASTIA

## Trois nouveaux territoires desservis

À compter de ce mois d'avril, le Syndicat de valorisation des déchets de la Corse (Syvadec) étend le périmètre de la recyclerie mobile mise en service le 4 novembre 2020 à l'attention des particuliers du Grand Bastia dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de communes Marana-Golo et la Communauté d'agglomération de Bastia. Désormais, ce dispositif de proximité gratuit, qui bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC), concerne trois autres territoires: les intercommunalités du Cap Corse, de la Castagniccia-Casinca et Pasquale Paoli. Il desservira les communes de Luri, Barchetta, Venzolasca et Francardo, à raison de deux passages par mois dans chacune d'elles. Constituée de six bennes (cinq de 6 m<sup>3</sup> et une de 30 m<sup>3</sup>), qui accueillent les différents types de déchets et dotée d'une rampe d'accès qui permet aux véhicules de stationner devant chacune d'elles, la recyclerie mobile fonctionne de la même manière qu'une recyclerie classique. Les particuliers peuvent y déposer meubles, déchets électriques (petit et gros électroménager, écrans, fil électrique), végétaux, déchets spéciaux (produits de bricolage, de jardinage, d'entretien, pots de peinture) métaux, cartons, tout-venant (plastiques, polystyrène...), cartouches d'encre, piles, lampes. Elle vise à une meilleure orientation des déchets vers les filières de recyclage mais aussi à limiter les dépôts sauvages d'encombrants. Le calendrier des tournées et les modalités d'accès est à consulter sur : <https://www.syvadec.fr/que-faire-de-mes-dechets/la-recyclerie-mobile/> ■ AN



Photo Syvadec

PANDÉMIE ET DÉPLACEMENTS

## La Corse expérimente TousAntiCovid Carnet

L'an passé, l'idée – avancée notamment par l'exécutif régional corse ou le président de la Région autonome de Sardaigne – de sécuriser les déplacements, notamment touristiques, en les conditionnant à la réalisation de tests de dépistage du Covid faisait pousser des hauts cris de toutes parts, quand bien même certains prédisaient que l'idée finirait bien par s'imposer à grande échelle. De fait, le 17 mars dernier, la Commission européenne a fait la proposition d'un «certificat vert numérique» visant à permettre, de manière sécurisée, la circulation des personnes entre les pays de l'Union européenne. Le gouvernement français, pour s'inscrire dans cette démarche, a choisi de lancer TousAntiCovid Carnet et de proposer trois types de certificats: le certificat de test négatif, le certificat de rétablissement de la Covid-19 et l'attestation de vaccination. L'objectif affiché est de «rendre la vérification des certificats interoperable au niveau européen avant le 17 juin, puis plus largement à l'international autour de standards communs». Cela se traduit par la certification officielle, depuis le 19 avril, des fiches résultats de tests RT-PCR et antigéniques négatifs et positifs ainsi que des attestations de vaccination à compter du 29 avril. Les fiches de résultats de tests et preuves de vaccination réalisés en France sont désormais authentifiées avec un Datamatrix, sorte de QR code destiné à éviter les fraudes possibles liées à la présentation de faux résultats de tests. Cette preuve numérisée peut être stockée dans l'application TousAntiCovid, mais le document restera également disponible au format PDF et papier. C'est sur des vols à destination de la Corse que débute l'expérimentation de l'utilisation de la fonctionnalité TousAntiCovid Carnet avant d'être étendue aux vols vers les Outre-Mer. ■ AN

Les chiffres de la semaine

### 265 000

personnes ont pris part au scrutin pour désigner les représentants syndicaux des salariés des TPE et des travailleurs à domicile, soit un taux de participation national de 5,44 % contre 7,35 % lors de la précédente élection. En Corse où, sur 32 787 inscrits, 1 775 personnes ont voté, soit un taux de participation de 5,41 %, le Syndicat des travailleurs corses (STC) est une fois encore arrivé en tête. Il a obtenu 54,05 % des suffrages exprimés.

Les chiffres de la semaine

### 77 %

des chefs d'entreprise français ont adapté ou ajouté de nouvelles offres de produits ou services à leur activité un an après le premier confinement, selon une étude Vistaprint réalisée avec l'institut OnePoll. 60 % ont créé un site web vitrine ou accru leur visibilité en ligne en créant des comptes sur les réseaux sociaux, 40 % ont effectué au moins un changement important pour s'adapter à la pandémie (e-shop, livraison ou service click and collect).

Les chiffres de la semaine

### 71<sup>e</sup>

place pour la France, sur un classement de 102 pays établi au 13 mars 2021 par le think tank Lowy Institute de Sydney qui évalue leurs performances en matière de gestion de la pandémie. En tête du classement, ex-æquo, le Bhoutan et la Nouvelle-Zélande. La France se situe derrière la Belgique et devant la Turquie. Lors d'un précédent classement, au 9 janvier 2021, elle était 73<sup>e</sup> sur 98 pays. Aucun doute, il y a un très net mieux.

BICENTENAIRE DE LA MORT DE NAPOLÉON

## Ajaccio reporte une partie de sa programmation

**Afin de commémorer** le bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte, la Ville d'Ajaccio avait prévu un programme associant festivités, conférences, concerts, expositions, reconstitutions historiques ou concours culinaires, qui devait débiter le 10 avril. Toutefois, la situation sanitaire et le cadre réglementaire instauré pour y faire face sont venus bouleverser ce calendrier. Le 20 avril, la municipalité, l'Office intercommunal de tourisme du Pays ajaccien ainsi que leurs partenaires ont donc dû annoncer qu'ils se trouvaient contraints de reporter certains des événements programmés jusqu'au 15 mai 2021. C'est le cas par exemple de l'exposition *Dans le marbre et dans l'airain, la mémoire des Bonaparte en Corse*, qui aurait dû débiter le 10 avril à la maison Bonaparte, du concours culinaire Napoléonien prévu les 12, 13, 15, 16 avril, de l'ensemble des festivités du 5 mai, date anniversaire de la mort de Napoléon à Sainte-Hélène ou des diverses conférences prévues entre le 4 et le 7 mai. Les seules conférences accessibles pour l'heure dans le cadre de la commémoration, sont donc celles, virtuelles, programmées par la présidence de l'Assemblée de Corse, les 27 avril et 4 et 11 mai. S'agissant du programme de la Ville d'Ajaccio, de nouvelles dates seront fixées en fonction des décisions annoncées par le gouvernement. ■ AN

RECHERCHE

## Antoine Aiello et Stella Mare distingués par le CNRS



Photo Stella Mare

**Antoine Aiello**, directeur de la plateforme Stella Mare, spécialisée dans l'ingénierie écologique marine et littorale, a reçu la médaille de l'innovation du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Décernée depuis 2011, cette médaille honore une recherche exceptionnelle ayant conduit à une innovation marquante sur le plan technologique, thérapeutique ou social, valorisant la recherche scientifique française. Elle récompense l'ensemble des travaux d'Antoine Aiello pour la création et le développement, ces dix dernières années, de la plateforme scientifique Stella Mare, située près de Bastia, en Corse. Créée en 2011 sous l'égide de l'Université de Corse et rattachée à l'Institut écologie et environnement (INEE) du CNRS, Stella Mare associe chercheurs et professionnels de la mer pour une gestion durable des ressources halieutiques, autour de programmes de recherche innovants dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture à l'échelle de l'Europe. Son équipe, composée d'une cinquantaine d'ingénieurs, techniciens, enseignants-chercheurs et informaticiens, mène des études qui ont notamment trait à l'évaluation des stocks, l'analyse des interactions au sein de l'écosystème et la maîtrise des processus de reproduction et d'élevage de différentes espèces locales. Son pôle technologique de 1600 m<sup>2</sup> comprend laboratoires, éclosiers et salles d'études. L'objectif est de favoriser une pêche écoresponsable et une aquaculture durable, valoriser et diversifier les productions sur des espèces issues du littoral corse, gérer les ressources naturelles en vue d'une exploitation raisonnée. Les travaux conduits au sein de la plateforme ont ainsi permis la maîtrise de la reproduction de l'oursin violet, de l'huître plate, du homard, du denti et d'espèces menacées de disparition comme le corb. D'autres travaux sont actuellement menés, notamment sur la patelle géante, dont la Corse demeure l'un des derniers gisements au monde. Ces avancées concrètes positionnent la Corse comme une région pilote en Europe dans le domaine de l'écologie marine: depuis 2019, Antoine Aiello est expert auprès du Comité économique et social européen (CESE) dans le cadre des travaux menés sur la bioéconomie bleue. ■ AN

Les chiffres de la semaine

### 10 000

policiers et gendarmes supplémentaires déployés sur l'ensemble du territoire français d'ici la fin 2022, a annoncé Emmanuel Macron. Dans un entretien accordé au Figaro, il a précisé que l'essentiel de ces nouveaux policiers ira directement en sécurité publique, sur la voie publique. En Haute-Corse, a indiqué la préfecture, à la suite de l'arbitrage du ministre de l'Intérieur, les postes de policiers créés sur l'année 2021 seront au nombre de 15, pour la circonscription de sécurité publique de Bastia.

Les chiffres de la semaine

### 892 000

euros collectés lors de la 17<sup>e</sup> édition de la campagne nationale Une jonquille contre le cancer, organisée par l'Institut Curie, du 9 au 21 mars dernier. Pour cette édition 2021, principalement organisée en numérique afin de s'adapter au contexte sanitaire, l'objectif était de 700 000 euros. Cette somme, la plus importante jamais atteinte, permettra de financer des projets dans le domaine de l'intelligence artificielle et des big data.

Les chiffres de la semaine

### 20 000

euros collectés du 13 au 28 mars 2021 au profit de l'association Ligue contre le cancer par les établissements E. Leclerc d'Ajaccio, avec le concours du comité de la Corse-du-Sud de la Ligue contre le cancer et le soutien de Noémie Leca, Miss Corse 2020. La collecte a pour but de soutenir la recherche contre les cancers pédiatriques et financer une partie du programme Enfants, Adolescents, Jeunes adultes et cancer de l'association.

JEAN-CHARLES GIABICONI

# « APRE UNA STRADA NOVA »



Photos Claire Giudici

**Sans la crise sanitaire, Jean-Charles Gabiconi aurait pu célébrer le premier anniversaire de son accession à la tête de la 5<sup>e</sup> ville de Corse. La Covid en a décidé autrement. Même s'il a remporté les élections avec 63,9 % des voix le 15 mars 2020, ce n'est que le 24 mai qu'il a pu prendre officiellement les rênes de la mairie et installer le nouveau conseil municipal. Jusque-là - et après la démission de Sauveur Gandolfi-Scheit qui présidait aux destinées de la commune depuis 1976 sans interruption - c'est son premier adjoint, Ange-Paul Peretti, qui avait assuré la continuité de gestion.**

*Propos recueillis par Claire GIUDICI*

## **Comment avez-vous vécu ces onze premiers mois de mandat ?**

S'il y a de l'enthousiasme dans la mise en œuvre des projets prévus, de l'engagement dans tout ce que nous avons à réaliser, la pandémie a compliqué et complique encore sérieusement les choses. Elle est une préoccupation constante, aussi bien dans l'exercice de nos fonctions que pour les habitants qui ont à souffrir de cette situation. Nous avons d'ailleurs mis en place une cellule sociale et avons pu constater à quel point elle répondait à un besoin. Maria Garoby, adjointe déléguée aux affaires sociales, et Annonciade Mattei, agent communal référente en la matière, assument ces missions. De plus, une assistante sociale de la Collectivité de Corse [CdC] est présente en mairie tous les mardis matin et une permanence juridique se tient tous les premiers jeudis de chaque mois pour répondre aux attentes des Bigugliaises et des Bigugliais. Notre ville compte également de nombreux socio-professionnels impactés par la fermeture de leurs établissements, de leurs activités. Dans la mesure de nos moyens, nous essayons de les soutenir

et nous avons voté une réduction de 20 % de la taxe locale sur les enseignes. Puis il y a l'espace culturel Charles-Rocchi, dont la programmation a été interrompue brutalement en octobre dernier et qui n'a plus pu ouvrir ses portes pour accueillir des spectacles. Même si, fort heureusement, les ateliers artistiques ont pu recevoir un public, moins nombreux cependant qu'il n'aurait dû l'être. Il en a été de même pour la médiathèque.

## **Être le maire nationaliste de la 5<sup>e</sup> ville de Corse qu'est-ce que ça implique ?**

D'être au service de tous les habitants, de quelque bord qu'ils soient. Et surtout d'être à l'écoute de chacune et de chacun. Nous avons placé la démocratie participative au cœur de notre action communale, et nous avons pu constater combien les gens étaient désireux de donner leur avis, d'être entendus. C'est dans ce cadre, par exemple, que nous les avons invités à participer à la consultation sur le réaménagement du carrefour de Tragone [Rond-point



N° 4» sur la T11]. Même si les travaux ne nous incombent pas, il était important de connaître la position des riverains. C'était à la fin du mois de septembre dernier, avant le deuxième confinement: ils ont été plus d'une soixantaine à se déplacer dans la salle de spectacle de l'espace culturel. Les échanges avec François-Xavier Ceccoli ingénieur en charge du projet à la CdC, ont été particulièrement enrichissants! D'autres réunions se sont tenues, concernant le pont-gué du Bevinco, si dangereux en cas d'inondations mais si précieux, notamment pour les agriculteurs. Puis il y a eu des opérations de ramassage des déchets le long des axes routiers, la création d'une association, Biguglia per tutti, pour faire le lien entre la population et le conseil municipal, etc. En raison des mesures sanitaires, les réunions ont malheureusement dû être suspendues. La crise du Coronavirus nous limite sur ce point, mais elle n'a pas entamé notre volonté d'aller vers une participation constructive de tous.

**La gestion de la ville avait été épinglée par la Chambre régionale des comptes. Quelles modifications ce rapport a-t-il entraîné dans vos projets? Le déficit en logements sociaux vous conduit aussi à faire face à des pénalités...**

Nous nous reposons sur ses préconisations et en tenons compte le mieux possible. Durant nos premiers mois de mandature, nous avons réussi à réaliser plus de 700 000 euros d'économies. Nous avons réorganisé les services, ce qui a permis, à effectif constant, d'aller vers plus d'efficacité et d'instaurer une meilleure ambiance de travail. Nous avons réactivé les régies pour éviter des frais de prestations extérieures: on peut estimer à 20 % au moins la réduction des dépenses de fonctionnement. La Chambre régionale des comptes avait insisté sur les problèmes de gestion du centre culturel. Les programmations prévues n'ont pu être maintenues, mais le travail amorcé par nos équipes sous l'impulsion de François Leonelli, adjoint à la culture, et d'Alain Gherardi, le nouveau directeur, nous ont permis de passer d'une situation de déficit chronique à un prévisionnel excédentaire. J'ajoute qu'il existe pour les centres culturels, notamment à la CdC, des dispositifs d'aide qui n'avaient jamais été actionnés. Cette année, nous avons comblé cette lacune en obtenant une subvention de 100 000 euros. Ce qui fait réfléchir sur les sommes perdues, ne serait-ce que ces cinq dernières années. Concernant le déficit en logements sociaux, après une première entrevue avec le préfet de la Haute-Corse, nous avons établi un plan triennal de construction afin de rattraper le retard et obtenu une réduction de 50 000 euros sur l'amende. Nous verserons 130 000 euros au lieu des 180 000 dus annuellement.

**Ce contexte morose a-t-il eu un impact sur la réalisation des projets annoncés durant votre campagne?**

Non. Nous maintiendrons le cap. La maîtrise du budget nous permet notamment de lancer les études relatives à des projets importants tels que le pont du Bevinco, la voie douce prévue entre le quartier d'Orale et A Casa Cumuna mais aussi la création d'une

salle omnisports, d'une cuisine centrale, etc. D'autant qu'en parallèle, nous avons entrepris les recherches de financements. En l'espace de quelques mois, la ville a investi 60 % de plus qu'en 2019. Par ailleurs, les régies communales, composées d'agents municipaux, nous ont permis de réaliser sans surcoût des travaux à notre portée: rénovation des écoles, des sites sportifs... Concernant les chantiers plus importants, je tiens à souligner que la mise en concurrence sera la règle, comme le préconise d'ailleurs la Chambre régionale des comptes.

**Vous envisagez de donner plus de poids à la langue corse au sein de la commune par la création d'une classe immersive associative...**

Pas seulement. Dès notre prise de fonction, nous nous sommes employés à mettre la langue corse en avant et l'une des premières délibérations du conseil municipal a consisté à adopter le principe d'une ratification de la charte de la langue corse. Lors de la visite de Saveriu Luciani, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse (OEHC) mais aussi conseiller exécutif en charge de la langue corse, nous avons pu recenser tous les dispositifs d'aides pour que l'extension du bilinguisme soit la plus large possible. Biguglia veut se donner les moyens de son ambition et combler progressivement son retard. Concernant la classe immersive, nous avons bien entendu répondu favorablement à la sollicitation de l'association Scola Corsa, adhérente du réseau national d'écoles immersives Eskolim. Elle devrait ouvrir ses portes dès septembre 2021.

**Un des principaux problèmes de l'île concerne les déchets. Comment allez-vous procéder dans votre commune?**

Ce domaine relève de la communauté de communes et du Syvadec mais, avec Frédéric Rao, notre adjoint à l'environnement, concernant le tri sélectif nous menons des actions dans les écoles, dans les commerces, dans les lieux publics. Nous avons aussi installé des points de collecte supplémentaires. En complément de la recyclerie mobile du Syvadec qui prend en charge les encombrants, dans une commune dont 80 % de la population vit en habitat individuel, nous avons aussi mis en place une collecte des déchets verts.

**Pour atteindre tous vos objectifs, envisagez-vous une hausse des impôts locaux?**

Non! Nous tenons nos engagements dans ce domaine. C'est à travers des efforts de gestion et par la recherche de financements que nous parviendrons à aller au bout de nos objectifs. C'est la voie que nous avons choisie.

**Serez-vous présent sur une liste aux territoriales?**

Depuis l'élection de Paulu-Santu Pariggi au Sénat, je siège à l'Assemblée de Corse et j'ai fait acte de candidature auprès des instances de Femu a Corsica pour la prochaine échéance territoriale. Il m'est difficile d'en dire plus pour le moment ■

# CARNETS DE BORD

## LE RÊVE DE THOMAS PESQUET, LES LOIS ET LA GAUCHE

par Béatrice HOUCARD



**O**n espère que l'événement ne chagrine pas trop Léonore Moncond'huy, maire de Poitiers depuis juin 2020: l'astronaute Thomas Pesquet devait, si tout allait bien, s'envoler le 22 avril depuis la Floride vers la Station spatiale internationale pour une mission de six mois, après avoir déjà passé 196 jours dans l'espace 2016-2017. Or, selon M<sup>me</sup> Moncond'huy, en raison du réchauffement climatique, «l'aérien ne doit plus faire partie des rêves d'enfants aujourd'hui».

La polémique avait été lancée par la décision de la municipalité de Poitiers de ne plus subventionner des aéroclubs. C'est son droit, on ne va pas mettre le nez dans les subventions du chef-lieu de la Vienne. Mais quelle étrange justification! Quelle idéologie faut-il avoir dans la tête pour en sortir l'idée de contrôler les rêves des enfants? Depuis que le monde existe, l'homme rêve de voler. Blériot traversant la Manche, Lindbergh au-dessus de l'Atlantique, Mermoz, Saint-Exupéry et Guillaumet dans l'Aéropostale ont accompli leur rêve d'enfant, l'ont transformé en exploit en le faisant partager par tous, y compris des gens qui ne prendraient jamais l'avion de toute leur vie mais qui parlaient avec des éclairs dans les yeux de Maryse Hilsz, de Nungesser et Coli ou de Costes et Bellonte...

La génération des «baby-boomers» [qu'il est à la mode d'accuser de tous les maux de la création] a ensuite rêvé, tremblé, vibré pendant l'aventure spatiale des années soixante, au gré des vols russes et américains, des capsules Soyouz, Gemini et Apollo, du vol de Youri Gagarine le 12 avril 1961 jusqu'à ce 21 juillet 1969 où Neil Armstrong et Buzz Aldrin, en marchant sur la lune, réalisaient le rêve de Cyrano en même temps que celui de Jules Verne et de Tintin.

Rêver de l'espace, que l'on sache, ça n'use pas de kérosène et ça ne pollue pas la planète. Que les écologistes les plus radicaux, qui veulent déjà supprimer les exhibitions de la Patrouille de France, réformer le Tour de France et remplacer les sapins de Noël nous laissent donc rêver tranquilles, même si nous ne sommes plus des enfants.

Thomas Pesquet, trop intelligent pour mettre de l'huile sur le feu, a répondu habilement à la maire de Poitiers dans les colonnes

du *Parisien Magazine*: «Nous avons tous conscience du changement climatique grâce aux satellites. Ils permettent d'observer la hausse des températures, les niveaux de CO<sub>2</sub>, la fonte des glaces, la montée des océans... Et si ces satellites existent, c'est parce que, dans les années 1960, Russes et Américains ont voulu conquérir l'espace.»

Dans la Station internationale, Thomas Pesquet et ses six compagnons d'aventure travailleront pour faire avancer la médecine, avec notamment de la recherche sur les cellules souches, le vieillissement et le système immunitaire, ou l'amélioration de certains matériaux. Ils prépareront aussi les futures missions vers la Lune, voire vers Mars. «Je suis peut-être déjà trop vieux», regrette Thomas Pesquet, 43 ans, pour participer un jour à ce qu'il qualifie d'«aventure scientifique et technologique du siècle». Mais on sent bien qu'il est tenté...

Onzième personnalité masculine préférée des Français en décembre 2020, Thomas Pesquet devrait encore gagner quelques places avec cette mission. Il a «une gueule» et du charisme, il sait faire de la pédagogie et communiquer avec beaucoup de talent. Premier Français nommé commandant d'une mission spatiale, cet ingénieur, pilote de ligne, qui parle six langues et se définit comme «un mec complet» plutôt que comme Superman, a tout pour plaire et même, si l'on osait, pour susciter des vocations. Sans désespérer Poitiers pour autant.

### AU NOM DE LA LOI

Les projets de loi ont des noms de plus en plus étranges. Prenez la grande réforme de la justice qu'Eric Dupont-Moretti, garde des Sceaux, défendra devant le Parlement avant la fin du quinquennat. Elle s'intitule «Projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire», ce qui ne veut rien dire. La confiance ne se décrète pas ou, plus exactement, ne se légifère pas. Sur la justice, on aurait pu imaginer un titre, pas forcément précis mais classique, parlant de «modernisation» ou de «réforme du fonctionnement».

Car il ne s'agit pas d'une petite réforme. Il y est question d'enregistrer le son et les images des audiences, de revoir le mode de calcul des réductions de peine (une usine à gaz qui pourrait créer plus de



Illustrations d'après photos DR

problèmes qu'elle n'en résoudra]. Enfin et surtout, le projet de loi prévoit de prolonger l'expérimentation des « cours criminelles départementales » composées de cinq personnes, dont l'une pourrait être un avocat honoraire. Il paraît que ça réduirait les délais avant un procès, que ça coûterait moins cher et que ce serait bon pour la fameuse « confiance ». Seraient passibles de la cour criminelle les personnes accusées d'avoir commis, hors récidive, un crime puni de quinze ans ou de vingt ans de réclusion criminelle. Ce n'est pas rien et cela annonce sans doute, à terme, la disparition des Cours d'Assises créées en France en 1791. Au moment où le pouvoir veut multiplier les « conventions citoyennes » sur les sujets importants, cette réforme manque pour le moins de logique. Où sont les débats qui y ont conduit ?

Autre exemple: la loi destinée à lutter contre le séparatisme islamiste est devenue la loi « confortant le respect des principes de la République », ce qui ne correspond à rien non plus. Il y a déjà, dans la loi, de quoi sanctionner quiconque ne respecte pas les principes de la République. La mention « lutte contre le séparatisme » a été rajoutée par les sénateurs, et l'on verra ce que la Commission mixte paritaire, composée de députés et sénateurs, décidera. En cas de désaccord, les députés auront le dernier mot (c'est la Constitution) et le « séparatisme » (mot qui n'apparaît jamais dans la future loi) disparaîtra peut-être de l'intitulé.

Dernier exemple: la loi luttant contre le réchauffement climatique a pris le nom de « Lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ». Qu'est-ce que la résilience vient faire là-dedans ?

### QUE RESTE-T-IL DE LA GAUCHE ?

Ils se sont réunis pour tenter de mettre au point un « contrat de gouvernement » et un « pacte législatif ». Il y avait là une quinzaine de responsables dont des socialistes (Anne Hidalgo, Olivier Faure, Benoît Hamon), des écolos autour de Yannick Jadot, un représentant de la France insoumise (Eric Coquerel) en l'absence de Jean-Luc Mélenchon et même l'ancienne ministre Corinne Lepage.

Petit problème: avant les élections législatives qui donnent une majorité, il y a l'élection présidentielle. Nul n'imagine que la gauche

puisse se mettre d'accord sur une candidature unique. Et quand bien même: quels seraient alors son programme et son message, alors qu'elle ne parvient plus à peser dans le débat public et s'enfonce dans les sondages ?

La lente agonie de la gauche de gouvernement n'a pas commencé avec l'élection d'Emmanuel Macron, ni avec les faiblesses de la présidence de François Hollande. On pourrait presque la dater au jour près: ce jour du printemps 2002 où l'ancien Premier ministre Pierre Mauroy, qui connaissait sa gauche sur le bout des doigts, avait interpellé ainsi les membres de la campagne de Lionel Jospin, Premier ministre de cohabitation et candidat à l'élection présidentielle: « Pour le premier et le deuxième tour, il faut des gestes à l'égard du mouvement populaire. Il faut utiliser les mots de travailleur, d'ouvrier ou d'employé. Ce ne sont pas des gros mots ! »

Ces mots ne furent pas prononcés et il n'y eut pas de second tour pour Lionel Jospin, devancé au premier par Jean-Marie Le Pen. Le candidat d'extrême droite n'avait pas beaucoup progressé depuis la précédente présidentielle mais le PS s'était effondré pour avoir oublié sa base électorale en cours de route. Dix ans plus tard, la Fondation Terra Nova théoriserait le nouveau credo du PS: laisser de côté les classes populaires et la lutte des classes, ces vieilles lunes, et mettre le paquet sur la défense des jeunes, des femmes et des populations immigrées. Le ver était dans le fruit, il n'en est jamais ressorti et c'est le discours de Marine Le Pen qui est venu capter le vote des milieux populaires (du moins chez ceux qui ne fournissent pas de gros bataillons d'abstentionnistes).

Vingt ans après, la gauche ne semble pas avoir compris. Elle s'enferme dans les débats sur l'islamogauchisme, l'intersectionnalité, la culture « woke ». Ce que le politologue Gaël Brustier, dans *Le Figaro*, qualifie de « symptôme d'un enfermement de la gauche dans un microcosme ultraminoritaire ».

Pour s'exprimer comme Pierre Mauroy, les socialistes ne parlent plus au peuple. À la grande époque de François Mitterrand et de l'union de la gauche, il était question de « changer la vie » et de faire rêver à des lendemains qui chanteraient. Contrairement à l'espace, ce qu'il reste de la gauche, jusqu'à nouvel ordre, ne fait aujourd'hui plus rêver personne. ■

**AGIR  
PLUS**

**− DE CONSOMMATION**

**+ DE CONFORT**

**C'EST FACILE...  
ISOLEZ VOS COMBLES !**

Faites votre simulation de Prime économies d'énergie et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur [corse.edf.fr/agirplus/](http://corse.edf.fr/agirplus/)

